

Thèse :

Langue : Français

Publiée : 12 février 2024

Droits d'auteur : cette publication a été publiée en libre accès selon les termes et conditions de la licence Creative Commons Attribution (CC BY) <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>.



**Analyse de la prise en compte du genre dans les
Stratégies de réhabilitation et de réinsertion
Socioéconomique des personnes déplacées internes
(PDI) au Burkina Faso : cas de la région du centre nord**

KABORE Assétou

Résumé

La problématique de la gestion des personnes déplacées internes (PDI) demeure une priorité. En effet, des hommes, des femmes et des enfants sont des « réfugiés » dans leur propre pays à cause de l'extrémisme violent. De ce fait, une réflexion plus approfondie du phénomène s'impose. Analyser les facteurs de la non prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique ainsi que les implications qui en découlent est l'objectif de notre étude. Elle est essentiellement qualitative et se déroule exclusivement dans la région du Centre Nord, chef-lieu Kaya, située à environ cent (100) kilomètres de Ouagadougou, la capitale. La stratégie de collecte des données est basée sur la recherche documentaire, des entretiens semi-directifs et l'observation directe. A ce propos, un guide d'entretien a été élaboré et administré aux vingt-quatre (24) personnes interviewées. Les résultats de l'étude attestent que les facteurs législatifs et réglementaires, sociologiques et la méconnaissance ou la mauvaise compréhension du genre entravent sa prise en compte dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique des PDI. Cela limite l'efficacité de ces stratégies sur le terrain. Cependant, pour remédier à cela, le dispositif législatif, réglementaire et institutionnel mérite d'être renforcé. Aussi, les pratiques culturelles notamment, le patriarcat qui consacre un faible statut aux femmes qui demeurent des entraves à la promotion du genre doivent être levées. Enfin, des actions de renforcement des capacités sur la dimension genre, la paix et la sécurité méritent d'être menées à l'endroit de tous les acteurs/actrices. La finalité de toutes ces actions, est la promotion de la paix et de la cohésion sociale, gage d'un développement participatif et durable.

Mots clés : personnes déplacées internes, réhabilitation, genre, réinsertion.

**INSTITUT PANAFRICAIN
POUR LE DEVELOPPEMENT**
Région Afrique de l'Ouest et Sahel
**Université des Sciences appliquées du
Développement**
(Francophone)
(IPD-AOS)



**PAN AFRICAN INSTITUTE
FOR DEVELOPMENT**
West Africa and Sahel Region
University of Applied Development Sciences
(French-speaking)
(IPD-AOS)

UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE
Genre, Population et Développement (GPD)

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES
Pour l'Obtention de Master Professionnel

Thème :

**ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES
STRATEGIES DE REHABILITATION ET DE REINSERTION
SOCIOECONOMIQUE DES PERSONNES DEPLACEES
INTERNES (PDI) AU BURKINA FASO : CAS DE LA REGION DU
CENTRE-NORD**

Présenté par

Assétou KABORE épouse SAWADOGO

Directeur de mémoire :

Dr. Poussi SAWADOGO

Mai 2020

**INSTITUT PANAFRICAIN
POUR LE DEVELOPPEMENT**
Région Afrique de l'Ouest et Sahel



**PAN AFRICAN INSTITUTE
FOR DEVELOPMENT**
West Africa and Sahel Region

Université des Sciences appliquées du Développement

(Francophone)

(IPD-AOS)

University of Applied Development Sciences

(French-speaking)

(IPD-AOS)

**UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE
Genre, Population et Développement (GPD)**

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Pour l'Obtention de Master Professionnel

Thème :

**ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES
STRATEGIES DE REHABILITATION ET DE REINSERTION
SOCIOECONOMIQUE DES PERSONNES DEPLACEES INTERNES
(PDI) AU BURKINA FASO : CAS DE LA REGION DU CENTRE-
NORD**

Présenté par

Assétou KABORE épouse SAWADOGO

Directeur de mémoire :

Dr. Poussi SAWADOGO

Mai 2020

TABLE DES MATIERES

DEDICACE	v
REMERCIEMENTS	vi
LISTE DES CARTES	vii
LISTES DES TABLEAUX	vii
LISTE DES ANNEXES	vii
SIGLES ET ABREVIATIONS	viii
RESUME.....	x
ABSTRACT	xi
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE	6
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE	7
I- Problématique.....	7
II- Clarification conceptuelle.....	14
II-1- Approche genre.....	14
II-2- Cohésion sociale	15
II-3- Personnes déplacées internes (PDI).....	16
II-4- Réhabilitation.....	17
II-5- Réinsertion	17
III- Revue de la littérature.....	17
III-1- Question du genre, de justice sociale, de paix et sécurité.....	18
III-2- Genre, extrémisme violent et réhabilitation	20
CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE.....	23
I- Présentation de la zone d'étude.....	23

I-1- Brève présentation du Burkina Faso	23
I-2- Présentation de la région du Centre-Nord	25
I-3-Présentation de la population d'étude et du milieu d'enquête	28
II- Echantillonnage	29
III- Techniques et outils de collecte des données	30
III-1- 1- Recherche documentaire	31
III-1-2- Entretiens semi directifs	31
III- 1-3-Observation directe	31
III-2-Outils de collecte de données.	32
IV- Collecte des données	32
V- Traitement des données	33
VI- Limites et difficultés de la recherche	33
VI-1- Limites de l'étude.....	33
VI-2- Difficultés.....	34
DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DES RESULTATS, DISCUSSION.....	36
ET APPORTS DE LA RECHERCHE.....	36
CHAPITRE III- PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE	36
II-Présentation des résultats de l'étude	37
II-1-Facteurs qui entravent la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique des PDI.	37
II-2-Conséquences de ces facteurs sur la non prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation des PDI.....	43
III - Informations de la grille d'observation	45

CHAPITRE IV : ANALYSE ET INTREPRETATION DES RESULTATS	47
I-Entraves à la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique des PDI.....	47
I-1-Facteurs juridiques	47
I-2-Facteurs sociologiques	50
I-3- Méconnaissance/mauvaise compréhension du genre	53
II- Conséquences.....	54
II-1- Facteurs législatifs	54
II-2- Conséquences des facteurs sociologiques.....	54
II-3- Méconnaissance ou la mauvaise compréhension du genre.....	56
III- Suggestions/recommandations	59
III-1- A l' endroit de l'Etat.....	59
III- 2- A l' endroit des communautés	59
III- 3- A l' endroit des PDI.....	59
IV- Suggestions de l'étude.....	59
CONCLUSION	61
BIBLIOGRAPHIE	63
I-INSTRUMENTS INTERNATIONAUX RATIFIES PAR LE BURKINA FASO ONU (1945). <i>CHARTRE DES NATIONS UNIES DU 26 JUIN</i>	63
II. INSTRUMENTS JURIDIQUES NATIONAUX.....	63
III. INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE.....	64
IV. OUVRAGES GENERAUX	64
V. RAPPORTS DE SEMINAIRES ET ARTICLES	64

VI. MEMOIRES	65
VIII. SITES INTERNET	66
ANNEXES	xi

DEDICACE

Ce mémoire est dédié

A

Mes parents :

Feu Moussa KABORE

Et Fatimata KAFANDO

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail de recherche, qui est le fruit d'efforts conjugués, nous voudrions très sincèrement traduire notre profonde gratitude et nos vifs remerciements à toutes celles et à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à sa réalisation.

Ainsi, nos remerciements s'adressent à Dr Poussi SAWADOGO qui, malgré ces occupations, a accepté consacrer son temps très précieux pour notre encadrement. Nos remerciements vont également à Mme. Marie Hélène Laurence ILBOUDO/MARCHAL, Ministre en charge des questions du genre qui n'ont ménagé aucun effort pour nous accompagner dans la réalisation de cette œuvre.

Aussi, nous témoignons notre profonde gratitude à notre époux Mr Salam SAWADOGO et à nos enfants Safa, Nouria et Saalim pour leur accompagnement et soutien indéfectible dans nos activités professionnelles.

Nous témoignons également notre gratitude à l'IPD/AOS et particulièrement à Mme Clémentine OUOBA et à Mr Aboubacar KAMAGATE pour leur soutien indéfectible. Notre reconnaissance et nos vifs remerciements vont à l'endroit de M. Issaka OUEDRAOGO et M. Yipéné Florent BAKOUAN, SP/CONASUR pour tous les efforts consentis pour nous accompagner dans nos travaux de recherche.

Aux Sieurs, Ibrahim BELEMKOABA, Sié Hien, Blaise TIENIN, Jacques KOALA, Bertrand SAWADOGO, Désiré BEOGO proches collaborateurs du SP/CONAPgenre, recevez notre profonde gratitude . Nous faisons une mention spéciale à M. Guingri Désiré KOANDA, pour son appui constant.. A Mesdames Carine ZEI et Judith KONKOBO, recevez notre reconnaissance pour votre accompagnement constant.

Nous témoignons également notre profonde gratitude à toutes les personnes interviewées.

Nous ne trouvons pas de mots pour exprimer notre considération à toute la famille KABORE et particulièrement à oncle Victor et M. Salif KABORE pour leur soutien et encouragements durant tout notre cursus scolaire, universitaire et professionnel. A toutes et à tous, merci encore pour votre contribution pour la réalisation de cette œuvre.

LISTE DES CARTES

Carte n° 1 : Carte administrative du Burkina Faso.....	24
Carte n° 2 ; Carte de la région du Centre Nord	26
Carte n° 3 : Répartition des PDI par région.....	28

LISTES DES TABLEAUX

Tableau 1 : liste des personnes à interviewer	30
Tableau 2 : Récapitulatif sur la population d'étude.....	36

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Guide n°1 : guide d'entretien adressé aux personnes ressources concernés par l'étude.....	xii
Annexe 2 : Guide n°2 : guide d'entretien adressé aux familles hôtes, cibles indirectes de notre étude.	xiv
Annexe 3 : Guide n°3 : guide d'entretien adressé aux PDI, cible directe de notre étude.....	xv
Annexe 4: GRILLE D'OBSERVATION	xvi
Annexe 5: Photos prises sur le site des PDI à Kaya	xvii

SIGLES ET ABREVIATIONS

AQMI	:	Al Quaida au Magreb Islamique
CCG/PTF	:	Cadre de Concertation Genre/Partenaires Techniques et Financiers
CEDEAO	:	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGD	:	Centre pour la Gouvernance Démocratique
CIFDAH	:	Centre d'Information et de Formation en Droit Humain en Afrique
CNT	:	Conseil National de la Transition
EMC	:	Enquête Multisectorielle continue des Ménages
EV	:	Extrémisme Violent
GPD	:	Genre, population et Développement
IDH	:	Indice de Développement Humain
INFTS	:	Institut National de Formation en Travail Social
INSD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IPD/AOS	:	Institut Panafricain pour le Développement Afrique de l'Ouest Région du Sahel
MATDC	:	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale
MDHPC	:	Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique
MUJAO	:	Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies
OSC	:	Organisation de la Société civile
PAM	:	Programme Alimentaire Mondiale
PDI	:	Personnes Déplacées Internes
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PR	:	Personne Ressource
Pr	:	Professeur

PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
REPSFECO	:	Réseau Paix et Sécurité pour les Femmes de l'espace CEDEAO
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIGI	:	Social Institution Gender Index
SNG	:	Stratégie Nationale Genre
SP/CONAPGenre	:	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Promotion du Genre
SP/CONASUR	:	Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'urgence et de Réhabilitation
SSEZDS	:	Stratégie de Scolarisation des Elèves des Zones à fort Défi Sécurité
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UN WOMEN	:	ONU Femmes
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNHCR	:	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNOWAS	:	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
UNIDEP	:	Programme des nations Unis pour le Développement

RESUME

La problématique de la gestion des personnes déplacées internes (PDI) demeure une priorité. En effet, des hommes, des femmes et des enfants sont des « réfugiés » dans leur propre pays à cause de l'extrémisme violent. De ce fait, une réflexion plus approfondie du phénomène s'impose. Analyser les facteurs de la non prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique ainsi que les implications qui en découlent est l'objectif de notre étude. Elle est essentiellement qualitative et se déroule exclusivement dans la région du Centre Nord, chef-lieu Kaya, située à environ cent (100) kilomètres de Ouagadougou, la capitale.

La stratégie de collecte des données est basée sur la recherche documentaire, des entretiens semi-directifs et l'observation directe. A ce propos, un guide d'entretien a été élaboré et administré aux vingt-quatre (24) personnes interviewées.

Les résultats de l'étude attestent que les facteurs législatifs et règlementaires, sociologiques et la méconnaissance ou la mauvaise compréhension du genre entravent sa prise en compte dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique des PDI. Cela limite l'efficacité de ces stratégies sur le terrain. Cependant, pour remédier à cela, le dispositif législatif, règlementaire et institutionnel mérite d'être renforcé. Aussi, les pratiques culturelles notamment, le patriarcat qui consacre un faible statut aux femmes qui demeurent des entraves à la promotion du genre doivent être levées.

Enfin, des actions de renforcement des capacités sur la dimension genre, la paix et la sécurité méritent d'être menées à l'endroit de tous les acteurs/actrices. La finalité de toutes ces actions, est la promotion de la paix et de la cohésion sociale, gage d'un développement participatif et durable.

Mots clés : personnes déplacées internes, réhabilitation, genre, réinsertion.

ABSTRACT

The issue of managing internally displaced persons remains a priority. Indeed, men, women and children are "refugees" in their own countries because of violent extremism. As a result, a deeper reflection of the phenomenon is necessary. Analyzing the factors of gender non-consideration in socio-economic rehabilitation and reintegration strategies as well as the implications which follow from this is the objective of our study.

It is essentially qualitative and takes place exclusively in the North Center region, Kaya capital, located about one hundred (100) kilometers from Ouagadougou, the capital.

The data collection strategy is based on documentary research, semi-structured interviews and direct observation. In this regard, an interview guide was developed and administered to the twenty-four (24) people interviewed.

The results of the study attest that legislative and regulatory, sociological factors and gender ignorance / misunderstanding hamper its inclusion in the socioeconomic rehabilitation and reintegration strategies of IDPs. This limits the effectiveness of these strategies on the ground.

However, to remedy this, the legislative, regulatory and institutional system deserves to be strengthened. Also, cultural practices which remain obstacles to the promotion of gender must be lifted.

Finally, capacity building actions on gender, peace and security deserve to be carried out in the place of all actors / actresses. The purpose of all these actions is to promote peace and social cohesion, a guarantee of participatory and sustainable development.

Keywords: Internally displaced persons, rehabilitation, gender, reintegration.

INTRODUCTION GENERALE

La lutte contre l'extrémisme violent demeure une préoccupation pour tous les Etats du monde. En effet, au cours des deux (02) dernières décennies, la menace que constituent les groupes extrémistes violents, qui embrassent des discours religieux fondamentalistes s'est considérablement développée partout dans le monde. Ces mouvements préconisent l'avènement d'un régime religieux conservateur pour résoudre les anomalies sociales modernes.

À l'aube de l'année 2020, le spectre de l'extrémisme violent demeure au premier plan du discours et de la pratique en matière de paix et de sécurité. Les sondages d'opinion donnent un aperçu de l'impact de l'extrémisme violent sur les citoyens. Ce fléau impacte négativement la vie des femmes et des hommes et demeure un frein pour le développement économique et social d'un pays. Ces répercussions négatives sont exacerbées chez les femmes et les filles au regard de leurs spécificités. Ainsi, partout dans le monde, les extrémistes ont commis des actes de violence et posé une menace à la sécurité personnelle des femmes dans le but de limiter la jouissance de leurs droits humains fondamentaux.

En Afrique, ces idéologies avaient déjà commencé à s'étendre depuis les années 1990. En effet, les frontières poreuses, les systèmes de sécurité défaillants, les systèmes de gouvernance faibles, la corruption, les clivages ethniques et les niveaux élevés de chômage des jeunes ont créé des environnements propices au développement de ces groupes extrémistes¹. C'est l'exemple de Boko Haram qui sévit au Nigéria, au Niger, au Cameroun et au Tchad et demeure une entrave au développement socio-économique et politique de ces pays.

Notre pays, longtemps épargné par les groupes armés actifs au Sahel, est confronté de nos jours à des attaques de plus en plus récurrentes et meurtrières. Si l'insécurité résulte en grande partie d'une extension du conflit malien, la crise au Nord du Burkina Faso révèle une dynamique sociale endogène.

¹ Institut for economic and peace 2014 cité par Par Stephen Buchanan-Clarke et Rorisang Lekalake
In "Extrémisme violent en Afrique Perceptions des citoyens du Sahel, du Lac Tchad, de la Corne
Synthèse de Politique No. 32, Afrobaromètre" | Juin 2016

Présenté comme lié aux djihadistes actifs dans le Sahel, le groupe armé djihadiste Ansarul Islam, qui semble être l'acteur principal de l'insécurité, est avant tout un mouvement de contestation de l'ordre social qui prévaut dans la province du Soum.²

En effet, depuis 2015, la situation sécuritaire s'est considérablement dégradée en témoigne les attaques du restaurant CAPPUCINO, du Café Aziz Istanbul, de l'Etat-major général des armées, de l'Ambassade de France, de Boungou, d'Arbinda, de Silidjaji, etc. Des commissariats de police, des brigades de gendarmerie, des postes de douane, des eaux et forêt et des camps militaires ont également été pris pour cibles par des individus armés non identifiés. A ces attaques qui ont fait de nombreux morts parmi les civils, militaires et paramilitaires, s'ajoutent les affrontements intercommunautaires comme les cas de Yirgou (région du Centre Nord) ; d'Arbinda (région du Sahel) et des affrontements intra-communautaires comme ceux de Zoaga (Centre Est), etc.

Cette situation a eu pour conséquence, outre les pertes en vie humaine, de nombreux désagréments parmi les populations, dont des déplacements massifs de ces dernières, les pertes des biens matériels, financiers et économiques, les troubles sociaux et psychologiques. Selon la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies en novembre 2019, les violences ont entraîné la fermeture de plus de 1000 écoles, privant 119 000 enfants d'éducation, le déplacement massif de près de 136 000 personnes en quête de milieux paisibles à l'intérieur du Burkina Faso et 11 000 en direction du Mali. Ces déplacés sont essentiellement constitués de femmes et d'enfants qui ont fui les horreurs et les atrocités, en témoigne ces statistiques à la date du 27 janvier 2020 : 76 461 ménages déplacés, dont un total de 613 792 personnes soit 54% de femmes³. Face à cette insécurité, occasionnée par les attaques extrémistes violents, ayant entraîné des mouvements migratoires internes et intenses au sein des populations, les autorités politiques, administratives, coutumières religieuses les Organisations de la Société civile (OSC) et les partenaires techniques et financiers (PTF) ont développé des initiatives en vue de juguler le phénomène. On peut citer entre autres :

- la création de centres d'accueil ;
- des visites terrain ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'urgence pour le Sahel ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de réponse d'urgence ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires (SSEZDS) ;

² ICG Intégral, Crisis group, rapport Afrique n°254 du 17 octobre 2017 33 pages

³ Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation, données recueillies le 2 février 2020

- etc

Au regard de l'ampleur et de la gravité de la situation, il importe de prospector toutes les voies à même d'enrayer toutes les violences dans notre pays. Le meilleur moyen de lutte contre l'insécurité demeure la prévention.

A cet effet, la prise en compte du genre s'avère nécessaire dans la planification, le renforcement de la cohésion sociale et la promotion des droits humains à travers une prise en charge adéquate des Personnes Déplacées Internes (PDI) dans le strict respect de la dignité humaine. N'est-ce donc pas ce qui est prôné par la Stratégie Nationale Genre (SNG) dont la vision à l'horizon 2024 est de : « *bâtir une société d'égalité et d'équité entre hommes et femmes, et qui assure, à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique*⁴ ». La première école de pensée mise en avant par de nombreux groupes de réflexion sur la sécurité consiste à inclure la question des femmes et l'égalité de genre dans la planification militaire entre autre et la gestion des effets des échecs de cette planification.

Face à une telle situation, des approches de développement durable, qui mettent l'accent sur les environnements où l'extrémisme violent prospère ont vu le jour. Elles se donnent pour objectif d'identifier les zones et les populations au sein desquelles des facteurs pouvant favoriser l'extrémisme, tels que la quasi-absence de cohésion sociale, une grande méfiance envers l'Etat, des clivages ethniques, la pauvreté grandissante, un taux de chômage élevé, des inégalités sociales très prononcées afin de mener des actions de prévention contre ce fléau. Ce sont là, des réponses non militaires à la lutte contre l'extrémisme violent (EV).

Nonobstant ces mesures préventives sus citées, ce fléau continue d'endeuiller des familles et occasionne aussi des mouvements migratoires intenses avec beaucoup de conséquences non seulement sur la population qui se déplace mais aussi sur les populations des zones d'accueil. Selon TOURE (2020) ⁵« *C'est malheureusement la voie ouverte aux violences de tout genre, viols crapuleux en tête. Les jeunes filles quant à elles sont déscolarisées et exposées au mariage forcé où à la prostitution.*

Les conséquences également sur le plan sanitaire sont désastreuses : prolifération des infections sexuellement transmissibles, grossesses précoces... ».

⁴ Stratégie nationale genre du Burkina Faso, validée le 20 décembre 2019

⁵ Article paru dans le journal burkinabè en ligne le fasonet le mercredi 19 février 2020 « la lutte contre l'EV au BF, de la nécessité de prendre en compte le genre »

Cependant, appréhender l'extrémisme violent sous le prisme du genre ne doit pas se limiter à analyser le rôle des femmes dans l'extrémisme violent seulement. Cela implique aussi de voir comment les rapports entre les sexes, ainsi que les constructions sociales de la masculinité et de la féminité ont un impact non seulement sur les conceptions et les acteurs/actrices de l'extrémisme violent mais aussi sur les effets collatéraux des attaques extrémistes violents (EV) et surtout sur les programmes de réhabilitation et de relèvement.

En effet, le déplacement massif des populations fuyant ces attaques terroristes peut se révéler dangereux à l'endroit des populations des zones d'accueil, si des dispositions idoines ne sont pas prises. C'est d'ailleurs ce que recommande le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en ces termes⁶ « *Pour que les programmes de désengagement, de réhabilitation et de réintégration soient efficaces, la communauté de lutte contre le terrorisme doit reconnaître l'existence des femmes et adapter les politiques et les pratiques existantes afin de tenir compte de la problématique hommes-femmes* ».

Il ressort de cet extrait que la prise en compte du genre demeure une condition sine qua non à l'efficacité des programmes de relèvement et de réhabilitation. De ce fait, l'on pourrait se demander, si la dimension genre est effectivement prise en compte dans les stratégies de réhabilitation et d'intégration des PDI au Burkina Faso de façon générale et spécifiquement dans la région du Centre Nord ? Est-ce que la non prise en compte du genre dans la réhabilitation des PDI ne produira pas un effet positif à la lutte contre l'extrémisme violent au Burkina Faso ? Autrement dit, est ce que la réhabilitation des PDI par des stratégies non sensibles au genre ne seraient pas un facteur favorable à l'expansion de l'extrémisme violent ? C'est dans le but de murir la réflexion que nous avons choisi de traiter du thème t : « **analyse de la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique des personnes déplacées internes (PDI) au Burkina Faso : cas de la région du Centre-Nord** ».

La présente réflexion s'inscrit d'abord dans la logique de poser une analyse sous l'angle du genre de la réhabilitation et la réintégration des PDI dans la région du Centre-Nord.

Trois (3) raisons sous-tendent le choix de ce thème :

D'abord, sur le plan scientifique, l'intérêt de notre étude est qu'elle vise à apporter un éclairage sur un phénomène social qui n'a pas encore fait l'objet de beaucoup d'études dans notre pays. En effet, l'extrémisme violent est un phénomène nouveau dans la société

⁶ PNUD dans l'ouvrage « femmes invisibles » P4

Burkinabè, et partant de là, le phénomène des PDI aussi, ce qui explique que l'on ne dispose pas d'une littérature abondante sur la thématique spécifiquement dans notre contexte.

Nonobstant, cet état de fait, les migrations forcées demeurent un phénomène qui accentue les inégalités entre les sexes, ce qui constitue un frein à un développement inclusif, équitable et durable. Il est opportun de se pencher sur ce thème et d'apporter une analyse sous l'angle du genre des stratégies de réhabilitation de ces personnes déplacées. Ce travail est une occasion pour nous d'apporter notre contribution à la réflexion autour des concepts de la lutte contre l'extrémisme violent de façon générale et plus particulièrement de la réhabilitation et la réintégration socio-économique des PDI. Nous osons espérer que ce travail, pourra satisfaire notre curiosité scientifique du moment où c'est un plus à l'univers des sciences sociales. Aussi, cet exercice, en plus d'être une exigence académique pour l'obtention du diplôme du Master II en Genre Population et Développement (GPD), à travers la soutenance d'un mémoire de fin de formation, vise aussi à nous initier à la rigueur de la recherche scientifique.

Ensuite, sur le plan personnel, nous voulons apporter notre contribution, modeste soit-elle à la réflexion déjà engagée sur l'instauration d'une société pacifique, gage d'un développement inclusif et durable. Nous faisons nôtre l'extrait de l'acte constitutif de l'UNESCO de 1945 qui affirme : « *Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ...* ». En effet, nous trouvons ce sujet pertinent et plus que d'actualité car le phénomène des PDI au Burkina Faso est plus que jamais réel et, bien plus, affecte considérablement la stabilité et le développement du pays. Face à la souffrance des populations victimes et affectées et au regard de notre engagement personnel pour la promotion de la paix et du genre, il était impérieux pour nous de contribuer à nourrir la réflexion sur ce fléau en vue de proposer des pistes de solutions afin de contribuer à l'éradication de ce phénomène.

Enfin, sur le plan professionnel, les résultats de cette étude pourraient mieux orienter les acteurs/actrices de la promotion du genre et de l'humanitaire, et aussi contribuer à instaurer une société plus juste et équitable, gage d'un développement participatif et durable. Tout compte fait, les résultats de cette étude contribueront à renforcer certainement l'efficacité des stratégies de réhabilitation et de réinsertion des PDI.

Au regard de ce qui précède, la présente étude s'articule autour de deux grandes parties : la première partie concerne le cadre théorique et méthodologique et la seconde partie donne lieu à la présentation, l'analyse et l'interprétation des résultats de la recherche.



**PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE
L'ETUDE**

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Cette partie consiste à poser les bases théoriques et méthodologiques de notre recherche. Elle est subdivisée en deux chapitres. Le premier, traite du cadre théorique et le second de la démarche méthodologique

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE

La problématique, la clarification conceptuelle et la revue de littérature constitueront l'ossature de ce chapitre.

I- Problématique

De nos jours, la question de la lutte contre l'extrémisme violent se pose avec acuité dans tous les pays du monde au regard de la montée en puissance de ce fléau. L'émergence et la prolifération de groupes extrémistes violents comme Daesh ou Etat Islamique en Syrie et en Irak, Boko Haram dans la région du Lac Tchad (Cameroun, Tchad, Niger, et Nigéria), Al Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI), Al Mourabitoun et Ansar Dine (entre d'autres) dans la région du Sahel, Al Shabaab dans la Corne de l'Afrique (Kenya, Somalie et Ouganda), Ansarul Islam au Burkina Faso, etc, accentuent un climat de peur et d'insécurité. Les actions de ces groupes impactent négativement les efforts de paix, de développement durable, de promotion des droits de l'Homme et de celle de l'égalité entre les sexes, dans les zones où sévissent ces mouvements. En effet, de graves et massives violations des droits des femmes et des hommes sont constatées dans ces zones.

Selon P KEULEERS (2016 : 27), « depuis 2000, le nombre de décès dus à l'extrémisme violent et au terrorisme a décuplé, de 3 329 victimes en 2000 à 32 685 en 2014 et le bilan ne cesse d'augmenter. Au cours des premiers mois de 2016, plus de 200 attaques terroristes ont fait plus de 2 500 victimes. Ces incidents ont eu lieu partout dans le monde, ce qui démontre l'omniprésence du problème »⁷.

⁷ Patrick Keuleers, Directeur, Gouvernance et consolidation de la paix, Bureau des politiques et de l'appui aux programmes dans un rapport intitulé Conjurer l'extrémisme violent tout en sécurisant nos sociétés du 7 avril 2016 publié sur le site <https://www.unep.org> consulté le 2 février 2020 à 5h

En plus des violations graves d'un droit primordial qui est « le droit à la vie » reconnu à tous les citoyens sans exception et sans distinction de sexe, de race, d'origine sociale et consacré dans l'article n°3 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) du 10 décembre 1948 en ces termes « *tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* » et réaffirmé dans les constitutions de nombreux pays au monde ; ces attaques entraînent un déplacement massif des populations et par ricochet la violation d'autres droits tels que celui à un logement décent, le droit à l'éducation, à la santé ; etc

En plus des violations massives de ces droits, d'autres violences naissent ou s'amplifient dans les zones où sévissent ces groupes extrémistes. Il s'agit des violences sexuelles ou sexistes. En effet, certains groupes extrémistes comme Daesh recourent aussi explicitement à ce type de violences. Selon le récit des femmes et des filles yazidies qui ont échappé au contrôle de Daesh dans le Nord de l'Irak, elles ont décrit avoir subi des violences sexuelles horribles et avoir été vendues comme esclaves entre les combattants.

Elles affirment également, les femmes et les filles âgées de plus de dix ans doivent être entièrement voilées lorsqu'elles sont à l'extérieur de leur domicile et ne sont pas autorisées à être en compagnie des hommes qui n'appartiennent pas à leur famille proche.

Toute personne qui désobéit est passible de coups de fouet infligés par Hisba, la police des mœurs, et de plus en plus par la brigade de femmes Al-Khans'aa⁸. Face à la montée de ce fléau au niveau mondial avec des conséquences sur la vie des femmes et des hommes, certains auteurs tentent d'expliquer les raisons profondes de l'EV.

En effet, P KEULEERS (2016 :24), explique cela en ces termes : « *les causes profondes de l'extrémisme violent proviennent d'échecs en matière de gouvernance, des inégalités, de l'aliénation due aux changements culturels et sociaux, et du manque de développement inclusif. Si coexister pacifiquement est la clé de notre avenir, nous devons accorder plus d'attention à la gouvernance de sociétés de plus en plus hétérogènes. Nous devons promouvoir le respect de la diversité dans les opinions, les cultures, les religions et modes de vie, à condition qu'ils ne violent pas les principes internationaux des droits de l'homme ».*

Toujours dans la même dynamique, A GUTERRES, Secrétaire Général des Nations Unies affirme « *Je suis convaincu que l'édification de sociétés ouvertes, équitables, inclusives et*

⁸ Clare Hutchinson, représentante spéciale du secrétaire général de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité, lors d'une allocution prononcée au Conseil de sécurité de l'ONU, le 16 avril 2018. © OTAN

pluralistes, fondées sur le plein respect des droits de l'homme et offrant des perspectives économiques à tous, est le moyen le plus concret et le plus adapté d'échapper à l'extrémisme violent ».⁹ Ces deux éminentes personnalités s'accordent sur le fait que l'extrémisme violent tire ses fondements des injustices sociales, de l'insuffisance de la prise en compte de l'approche genre dans les stratégies de développement. Pour les endiguer, il faut impérativement corriger ces injustices en vue d'une société équitable et inclusive.

De ce fait, nous pouvons affirmer que quelles qu'en soit les causes et les motivations des groupes extrémistes, leurs actions entraînent des déplacements des populations à l'intérieur de leur propre pays, avec de multiples conséquences et notamment des violations massives des droits humains fondamentaux. Cet extrait de la revue des droits de l'Homme à la page n°4 affirme ceci « *De la Libye jusqu'à l'Afghanistan, en passant par la Somalie, le Yémen, l'Irak et la Syrie, l'image de désolation est la même. Des pays déchirés par des conflits armés internationalisés dont les civils sont les premières victimes, comme en témoignent les milliers de morts civils et les millions de déplacés et de réfugiés causés par le conflit syrien depuis 2011* ».¹⁰ Radio Canada renchérit en donnant un chiffre de six (06) millions de personnes déplacés internes en Syrie depuis le début des attaques de l'Etat Islamique.¹¹ Qu'en est-il du continent africain ?

Pour ce qui concerne le continent africain, il n'est pas en reste de ce fléau mondial. L'Afrique est confrontée depuis plusieurs décennies à d'importants défis liés à la paix et à la sécurité.

En témoigne, les exactions commises par les groupes extrémistes qui sévissent en Afrique en occurrence Boko Haram, qui, selon E. ATCHA 2018, a fait environ 33 000 pertes en vie humaines exclusivement au Nigéria et 1,4 millions de personnes déplacées internes (PDI) dans les quatre (4) pays où il opère (Nigéria, Niger, Tchad, Cameroun)¹², etc

En effet, selon ONU Femme, pas moins de 2 000 femmes et filles auraient été enlevées depuis le début de l'année 2014. L'enlèvement de 276 adolescentes de Chibok au mois d'avril 2014 par ce groupe représente le plus grand incident de ce type jusqu'ici et a mis en exergue

⁹ Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement 1 UN Plaza, New York, NY 10071, États-Unis, sur les chemins de l'extrémisme violent en Afrique 2017 ; 128 pages

¹⁰ Revue des droits de l'Homme n°12- 2017 (revue du centre de recherche et d'études sur les droits) fondamentaux

¹¹ Ici.radio-canada.ca dossier-Etat islamique-terreur (article Etat islamique, le règne de la terreur)

¹² <https://afrique.latribune.fr/politique/2018-02-07> nigéria, consulté le 08-02-2020 à 13h15

le recours croissant à cette tactique et déclenché une campagne internationale baptisée « Bring Back Our Girls » (Ramenez-nous nos filles)¹³.

Les femmes et les filles enlevées qui sont maintenues en captivité par Boko Haram subissent toutes un éventail de violations, notamment de sévices physiques et psychologiques, travail forcé, participation forcée aux opérations militaires, mariage forcé à leurs ravisseurs et agressions sexuelles, y compris le viol. Cela est exacerbé par le sous-développement qui rend les pays africains plus vulnérables et un terrain favorable à l'éclosion de l'extrémisme violent, occasionnant des inégalités au détriment des couches vulnérables. Plusieurs pays africains subissent impuissamment ces attaques des groupes extrémistes violents qui sévissent dans ces régions (suscitées). C'est le cas du Burkina Faso, qui depuis l'année 2015, à l'instar de nombreux pays du monde est en proie à ces attaques terroristes qui occasionnent d'énormes pertes en vie humaine, des déplacements massifs des populations et cela entraîne des conséquences désastreuses sur son économie, et met à rude épreuve la paix sociale.

En effet, le Burkina Faso, victime d'une série d'attaques terroristes sur son territoire national, depuis environ cinq (05) ans, découvre avec stupéfaction la face horrible de l'hydre terroriste, car, ce phénomène était jadis méconnu dans le pays.

Depuis le 15 janvier 2016, date de la première attaque d'envergure dans le pays, les actes d'extrémismes violents y sont de plus en plus récurrents.

La population civile et militaire demeure la cible privilégiée. Entre enlèvements des hommes, rapt des femmes et des jeunes filles, explosions à des grenades improvisées, fusillades, destructions de biens publics et privés dans le Nord, le Sahel, l'Est, les Cascades, le Centre-Nord, la Boucle du Mouhoun, le Centre-Est et même au cœur de la capitale burkinabè¹⁴, les terroristes font quotidiennement des victimes civiles et militaires, ce qui entraîne de graves violations des droits humains fondamentaux.

En effet, des violations massives des droits de tous les citoyens sont constatées à l'instar des autres pays du monde qui connaissent et subissent ces attaques terroristes, en témoigne les

¹³ <https://www.un.org/africareneval/derniere-heure> consulté le 9 janvier 2020 à 12h 19

¹⁴ L'attaque, le 15 janvier 2016, contre le Restaurant Capuccino, le restaurant Taxi-Brousse, l'Hôtel Splendid et l'Hôtel Yibi sur l'avenue Kwamé Nkrumah, revendiquée par Al-Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI), s'est soldée par une trentaine de morts dont les assaillants. Le 13 août 2017, deux terroristes attaquent le Café Aziz Istanbul sur l'Avenue Kwame Nkrumah (Ouagadougou, Burkina Faso). Dix-huit (18) personnes de plusieurs nationalités ont été tuées. Le 2 mars 2018, il y aura l'attaque simultanée du Chef d'Etat-major et de l'Ambassade de France au Burkina.

statistiques des victimes qui enregistrent des hommes, des femmes et des enfants. Selon Mohamed Ibn Chambas, Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), devant les membres du Conseil de sécurité de l'ONU le 8 janvier 2020 « Le nombre de personnes tuées au Burkina Faso est passé d'environ 80 en 2016 à plus de 1.800 en 2019 et de milliers de déplacés internes »¹⁵.

Dans le même ordre d'idée et selon le Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (SP/CONASUR), on enregistrait sur tout le territoire national à la date du 27 janvier 2020 : 76 461 ménages déplacés, dont un total de 613 792 PDI, soit 54% de femmes¹⁶. Ces déplacements sont essentiellement constitués de femmes et d'enfants qui ont fui les horreurs et les atrocités, à la recherche de milieux paisibles. Cette situation met à rude épreuve le programme « éducation pour tous ».

Aussi Pr OUARO, Ministre en charge des questions de l'éducation, soutient qu' « à la date du 30 janvier 2020, nous enregistrons 2 369 établissements fermés affectant 325 245 élèves et 10 048 enseignants avec 623 établissements endommagés. Cependant, il faut signaler que suite à l'attaque de Lamdamoal (le 2 février dernier), on enregistre à la date du 3 février 2020, 36 écoles primaires fermées dans la commune de Bani, province du Séno »¹⁷. Il a aussi regretté 10 enseignants tués depuis le début de l'année 2020.

Le Ministre OUARO poursuit en précisant que « Cette situation a provoqué de milliers de déplacés internes dont de nombreux élèves ayant occupé des salles de classes, occasionnant parfois leur détérioration et nécessitant leur réhabilitation. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a adopté le 21 février 2019, la Stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires (SSEZDS) 2019-2024 et créé en avril de la même année dans le nouvel organigramme du ministère, le secrétariat technique de l'éducation en situation d'urgence. »

Selon Crisis group International, la naissance de l'extrémisme violent au Burkina Faso s'explique par, « la dimension sociale et extrêmement locale des conflits et la capacité des groupes armés à exploiter les clivages qui traversent certaines sociétés. L'insécurité au Nord du Burkina ne résulte pas uniquement d'un déficit de développement, d'une incompréhension entre un Etat central et un territoire lointain ou de l'influence négative d'un voisin en guerre.

¹⁵ <https://www.news.un.org> consulté le 12 janvier 2020 à 4h

¹⁶ Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation, données recueillies le 2 février 2020

¹⁷ le ministre de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales (MENAPLN), Pr WARO, a animé une conférence de presse le jeudi 6 février 2020

Elle est surtout le résultat d'une crise profonde qui agite les groupes humains qui habitent les terroirs du Nord. C'est sur ces fractures très locales entre maîtres et sujets, dominants et dominés, anciens et modernes que Malam Dicko a bâti sa popularité. La résolution définitive de la crise dépendra en partie de la stabilisation du Mali ainsi que de la mise en place par le gouvernement et ses partenaires de plans efficaces de développement. Mais elle viendra aussi et surtout de la création de nouveaux équilibres sociaux et d'un règlement par les populations locales de leurs divisions actuelles. Partant de ce constat, le gouvernement pourrait mieux prendre en compte les aspects suivants afin de s'attaquer à la crise »¹⁸

Ce rapport, qui s'inscrit dans la continuité sur les réponses à apporter à la montée de l'extrémisme violent, analyse les causes profondes d'une crise qui trouve ses racines dans un ordre social figé et inégalitaire. Il souligne la nécessité d'apporter une réponse qui ne soit pas seulement militaire et qui s'inscrive dans la durée et tienne compte des dimensions sociales et de l'approche genre.

Cependant, les conséquences de ces attaques ne sont pas non plus à occulter. La problématique d'une prise en charge adéquate tenant compte des besoins spécifiques, d'une réhabilitation et d'une réintégration se pose. N'est-ce pas ce qui a amené TOURE (2020) à affirmer à cet effet que « *la récurrence des attaques terroristes oblige les populations à se déplacer, les rendant encore plus fragiles. Parmi les déplacés et réfugiés, les femmes sont surreprésentées ; les hommes préférant la fuite ou l'exil*¹⁹ ». Ces PDI sont enregistrées dans les treize (13) régions du Burkina Faso mais avec des zones de concentration.

Au Burkina Faso, la région du Centre Nord fait partie des régions qui enregistrent le grand nombre de PDI. Selon le SP/CONASUR à la date du 12 février 2020, la région du Centre Nord enregistrait 50.2% des PDI, ce qui donne un chiffre de 383 925 PDI, dont 203 814 femmes sur un total national de 765 517 PDI sur tout le territoire national. Ce qui fait de cette région la première en termes d'accueil des PDI. Malgré cette importance numérique des femmes et des enfants parmi les PDI et les relations de genre qui en découlent, nous constatons que les stratégies de réhabilitation et de réintégration des PDI prennent peu compte de la dimension genre, ce qui réduit du coup leur efficacité sur le terrain.

¹⁸ Rapport n°252 intitulé « Nord du Burkina ; Ce que cache le djihad apparu le 12 octobre 2017 »

¹⁹ Article paru dans le journal burkinabè en ligne le fasonet le mercredi 19 février 2020 « la lutte contre l'EV au BF, de la nécessité de prendre en compte le genre »

Afin de mieux appréhender cette situation, nous avons choisi de nourrir notre réflexion autour du thème suivant : « *analyse de la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socio-économique des personnes déplacées internes au Burkina Faso : cas de la région du Centre Nord* ». Ainsi donc, à travers ce thème de recherche, nous nous évertueront à investiguer afin de mieux comprendre les implications de l'égalité entre les sexes dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion des PDI.

C'est pourquoi à travers cette étude, nous voulons poser une analyse sous l'angle du genre, de la réhabilitation et de la réinsertion des PDI afin de proposer éventuellement des pistes de solutions dans le but d'améliorer la prise en compte du genre dans ce volet.

Pour ce faire, nous nous sommes posé la question suivante : « quels sont les facteurs et les implications qui en découlent de la non prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion des PDI au Burkina Faso ? De cette question principale découlent trois (03) questions secondaires.

- Quels sont les facteurs qui expliquent la non prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et la réinsertion socio-économique des PDI au Burkina Faso ?
- Quelles peuvent être les conséquences de la non prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion des PDI ?
- Quelles solutions préconiser pour améliorer la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique des PDI ?

Dans cette étude, l'objectif principal est d'analyser les facteurs et les implications de la non prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réintégration socioéconomique des PDI au Burkina Faso.

Trois (03) objectifs spécifiques sous-tendent cet objectif principal :

- analyser les facteurs qui entravent la non prise en compte du genre dans la réhabilitation et la réinsertion socioéconomique des PDI au Burkina Faso ;
- analyser les conséquences de la non prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réintégration des PDI au Burkina Faso ;
- proposer des pistes de solutions en vue d'améliorer la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socio-économique des PDI.

L'hypothèse principale se décline comme suit : la non prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socio-économique des PDI limite leur efficacité sur le terrain.

Les hypothèses secondaires sont :

- des facteurs d'ordre socio-culturels, législatifs et la mauvaise compréhension du genre limitent sa prise en compte dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion des PDI ;
- la non prise en compte du genre affecte l'efficacité de ces stratégies sur le terrain ;
- une meilleure prise en compte du genre permettra l'élaboration des stratégies efficaces et efficientes de réhabilitation et de réinsertion des PDI.

II- Clarification conceptuelle

La conceptualisation constitue une étape importante de la recherche qui ne saurait être négligée. Dans la présente étude nous allons définir les concepts de base de notre étude afin d'harmoniser les différentes compréhensions. Il s'agit des concepts suivants : le genre, la réhabilitation, les personnes déplacées internes, la réinsertion et la cohésion sociale. Nous les avons identifiés car ils constituent les éléments clés de notre étude.

II-1- Approche genre

SLAWINSKI et DAUPHIN (2006 :11) donnent les origines de l'approche genre en ces termes : *« l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est apparue pour la première fois à la suite de la quatrième conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes à Nairobi en 1985 dans le débat sur le rôle des femmes dans le développement. Il est le fruit des discussions de la commission des Nations Unies de la condition de la femme (CCF) concernant le rôle des femmes dans les pays en développement dans le cadre des stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme ».*

Selon une étude réalisée par le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) en 2005, le genre est vu du point de vue anthropologique. C'est l'ensemble des caractéristiques qui marquent l'identité et la différence entre les espèces et qui permet de classer l'espèce humaine selon le sexe masculin ou le sexe féminin. Le CGD à travers cette étude explique que le genre concerne les relations entre les hommes et les femmes du fait d'une construction sociale et culturelle à partir de la différence biologique.

Il fait la différence entre les aspects socialement attribués de l'identité de l'individu et les caractéristiques physiologiques des hommes et des femmes.

Quant à GASPARDE (2003 : 39), « *le genre ce n'est pas les hommes ce n'est pas les femmes mais, à un moment donné de l'histoire de chacune de nos sociétés le concept qu'on a des rapports entre homme et femme de leurs droits et de leurs conditions* ».

Contrairement au CGD, GASPARDE perçoit le genre comme un facteur qui régularise des rapports sociaux entre hommes et femmes. Il va au-delà de la différence sexuelle et donne un sens à cette différence.

Le centre de formation de ONU Femme définit le genre comme : « *Rôles, comportements, activités, et attributs qu'une société donnée à un moment donné considère approprié pour les hommes et les femmes. En plus des attributs sociaux et opportunités associés au fait d'être de sexe masculin ou féminin et aux relations entre hommes et femmes ainsi que filles et garçons, le genre réfère aussi aux relations entre femmes ainsi que celles entre hommes. Ces attributs, opportunités et relations sont construites socialement et transmises à travers le processus de socialisation* ».

Selon la définition nationale consensuelle reprise dans la Stratégie Nationale Genre (SNG) du Burkina Faso, validée le 20 décembre 2019 par le Ministère en charge des questions de femme et de genre, « *le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre les hommes et les femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et un développement équitable* ». Selon cette définition, l'analyse selon le genre doit avoir pour objectif fondamental de rétablir l'égalité et la justice sociale là où elles font défaut.

En récapitulatif, pour la présente étude, nous retenons que le genre est une approche multidimensionnelle qui tire son fondement de la différence biologique. C'est un construit social, d'où l'appellation « *sexe social* », qui dériverait de celui biologique. Il constitue par conséquent un instrument d'analyse en sciences sociales.

II-2- Cohésion sociale

Le concept de cohésion sociale permet d'appréhender les interactions entre les populations. Elle s'appuie sur le capital social des individus, c'est-à-dire leur capacité à interagir les uns avec les autres au bénéfice de l'ensemble de la société.

Cette notion de capital social ne peut toutefois faire abstraction des cadres politiques et sociaux sur lesquels se fondent les relations dans une société donnée : les rapports de classe, de genre et de races, le degré de protection sociale, le système politique qui définit et garantit l'étendue des droits, le pluralisme et le respect. La définition consensuelle nationale de la

cohésion sociale est « le vivre-ensemble harmonieux et paisible des communautés qui permet un accès équitable aux ressources, cultive les valeurs collectives partagées (intégrité, solidarité, tolérance...) dans le respect des droits humains, des lois et institutions de la république, tout en réduisant les inégalités sociales ». Pour cela, la promotion des valeurs communes et nécessaires pour le vivre-ensemble dans le pays est un impératif du moment.

Pour notre travail, nous appréhendons la cohésion sociale comme étant l'intégration de sociétés d'origines ethniques, religieuses ou nationales différentes en une zone locale commune. C'est l'un des attributs d'une société multiculturelle dans laquelle les tensions ethniques ou communautaires sont résolues par des initiatives locales efficaces, des pratiques policières bien menées et l'élimination de frontières sociales susceptibles d'entraîner la dégradation des relations entre les communautés.

II-3- Personnes déplacées internes (PDI)

Les personnes déplacées internes sont des personnes qui fuient une situation de violences. Selon la déclaration de Kampala, les PDI sont des « *personnes ou groupes de personnes ayant été forcées ou obligées de fuir ou de quitter leurs habitations ou lieux habituels de résidence, en particulier après, ou afin d'éviter les effets des conflits armés, des situations de violence généralisée, des violations des droits de l'homme et/ou des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, et qui n'ont pas traversé une frontière d'État internationalement reconnue* ». ²⁰

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) quant à lui, affirme ceci « *Les déplacés internes n'ont traversé aucune frontière internationale en quête de sécurité. Contrairement aux réfugiés, ils ont fui au sein de leur propre pays.*

Les déplacés internes demeurent dans leur propre pays et sous la protection de leur gouvernement, quand bien même celui-ci serait la cause de leur déplacement. Ils trouvent refuge souvent dans des zones où il nous est difficile d'acheminer l'aide humanitaire et ces personnes comptent donc parmi les plus vulnérables au monde ». Composées d'hommes, de femmes et d'enfants, ces derniers vivent dans des centres d'accueil ou dans des familles hôtes.

^{20 20} Article premier de la Convention de l'union africaine sur la Protection et l'assistance aux personnes Déplacées en Afrique (Convention de Kampala adoptée en octobre 2009 ratifiée par le Burkina Faso en 2011

Les PDI sont à distinguer des personnes réfugiées en ce sens que les PDI ne traversent pas de frontières, elles restent dans leurs pays de résidence contrairement aux personnes réfugiées. Selon la convention de Kampala, plusieurs causes peuvent expliquer ces déplacements mais pour la présente étude nous retenons que les PDI sont des personnes ou groupes de personnes ayant été forcées ou obligées de fuir leurs habitations ou lieux habituels de résidence à cause soit, des attaques extrémistes violentes, soit, des menaces de ces attaques et qui n'ont pas traversé une frontière.

II-4- Réhabilitation

C'est un terme polysémique, qui varie selon les domaines dans lesquels, il est utilisé. Dans le secteur de l'humanitaire, il renvoie au relèvement, après avoir subi un choc anthropique dû aux catastrophes naturelles, aux conflits armés et aux violences de tout genre. Dans cet ordre d'idée, la réhabilitation consiste à apporter une assistance aux PDI.

Cette assistance peut être psychosociale, sanitaire, juridique, matériel et/ou économique. La réhabilitation commence par l'enregistrement des bénéficiaires par les services compétents.

C'est aussi la résilience, surmonter et aller de l'avant. Dans le cadre de cette étude, nous exploitons le terme « réhabilitation » dans son sens humanitaire et surtout en lien avec l'extrémisme violent.

II-5- Réinsertion

La réinsertion consiste à réintégrer un milieu dont on avait quitté pour une quelconque raison. La réinsertion sociale c'est le fait pour une personne, qui était exclue de la société de revenir dans cette société. Outre la réinsertion sur le plan social, elle peut concerner aussi le volet économique et renvoie à la reprise d'une activité économique dont on avait, soit, suspendu soit, arrêté son exercice. Le déplacement massif des PDI nécessite une réinsertion socioéconomique afin de promouvoir et protéger les droits humains fondamentaux de ces dernières.

III- Revue de la littérature

Dans une dynamique de production scientifique, tout travail de recherche doit nécessairement suivre une méthode consistant en la prospection des recherches antérieures sur la question soumise à étude.

Notre revue de littérature s'est faite à partir de thématiques pour harmoniser et rendre le travail plus compréhensible. Dans ce dessein, les thématiques suivantes ont été privilégiées.

Il s'agit :

- de la question du genre, de la justice sociale, de la paix et de la sécurité ;
- du genre, l'extrémisme violent et la réhabilitation.

III-1- Question du genre, de justice sociale, de paix et sécurité

Analysant les questions de genre et de justice sociale, **C VERSCHUUR et F REYSOO (2003 : 57)** posent le principe selon lesquels les inégalités entre les sexes demeurent un frein à l'autonomisation des femmes. Pour ces auteurs, il faut absolument prendre en compte les capacités d'action et de mobilisation des femmes pour opérer des changements profonds pour une société plus juste et équitable.

Dans le même ordre d'idée, l'esprit et la lettre de la résolution 1325 (2000) corrobore cette pensée. En effet, cette dernière crée un cadre juridique international de promotion de l'égalité de genre et mandate les Etats membres d'intégrer les femmes dans les enjeux de paix et de sécurité aux niveaux local, régional et mondial. La Résolution met officiellement en exergue la condition des femmes dans les contextes de conflit et de paix, Les femmes, victimes de violence et des conflits, se voient pourtant exclues des processus formels menant à leur résolution. La 1325 ne pointe pas seulement le rôle des femmes comme victimes des conflits, elle souligne également la nécessaire contribution des femmes à la prévention et à la résolution des conflits aussi bien à un niveau local, qu'à une plus grande échelle pour une construction durable de la paix.

Bien vrai, traiter des questions de genre n'équivaut pas à mettre en exergue le rôle ou la contribution des femmes exclusivement, mais il ne faut pas perdre de vue que l'autonomisation de la femme est une dimension importante de la question du genre.

C'est d'ailleurs dans ce sens que **VERSCHUUR C. et REYSOO F. (2003)**, soulignent que « *l'accès accru aux ressources, par les femmes, même faibles a parfois une incidence sur les rapports de pouvoir au sein des ménages* ». Les auteures poursuivent leurs analyses en stipulant que l'analyse des processus économiques selon la perspective genre, est dans son essence un outil analytique pour comprendre l'organisation sociale et la différenciation entre hommes et femmes. « *Elle permet de comprendre l'articulation et la perpétuation des inégalités sociales au niveau symbolique, institutionnel et individuel* ». (**VERSCHUUR C. et REYSOO F., 2002 : 10-11**). Pour ces auteures, la dimension genre doit être au cœur des politiques et pratiques de développement pour réduire les inégalités entre les hommes et les

femmes quel que soit leurs origines. Elles terminent leurs analyses en affirmant que, la dimension genre est un outil de planification essentielle et dont la prise en compte est un facteur déterminant à la réussite des programmes de développement.

L'ouvrage ci-dessus cité est d'une importance capitale pour notre étude bien que n'ayant pas un lien direct avec la réhabilitation des PDI, il nous permet de mieux cerner la question du genre et les raisons pour lesquelles le genre est indispensable à un développement inclusif, qui ne laisse personne pour compte. L'étude a abordé l'angle de la nécessaire prise en compte du genre et spécifiquement les femmes dans les actions de développement, sans pour autant aborder la question des PDI et de leur réhabilitation.

La résolution 1325 quant à elle, adoptée depuis 20 ans est toujours d'actualité au regard de la violation des droits des femmes dans le monde en général et dans les zones conflictuelles en particulier. Elle démontre le bien-fondé de l'implication des femmes dans la négociation des accords de paix et reconnaît que ces accords négociés de façon inclusive sont plus durables. Cette résolution est d'un intérêt certain pour notre étude car la finalité de la lutte contre l'extrémisme violent c'est l'instauration et la promotion des sociétés pacifiques où règnent l'égalité et l'équité.

Cependant, cette résolution ne traite pas spécifiquement des rapports de masculinité et de féminité pendant les conflits, mais recommande seulement la prise en compte des femmes dans les négociations pour la paix. Aussi, elle traite des conflits de façon générale, sans spécifier l'EV. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que l'EV ne demeurait pas une priorité au moment de son adoption.

Pour combler ce déficit, les Nations Unies ont adoptée en 2015, la résolution 2242, au regard de la recrudescence des actes de violences avec son corollaire de terrorisme et d'extrémisme violent impliquant de plus en plus les femmes et les jeunes. Elle vise à prendre en considération la femme durant tout le processus de gestion des conflits aussi bien en qualité de victime que d'actrice de paix.

Contrairement à ces deux résolutions, TOURE (2020) fait observer que la problématique du genre est très peu prise en compte dans la lutte contre l'EV au Burkina Faso et par ailleurs invite à revisiter les positions pour intégrer le genre dans cette lutte.

Cet écrit bien que traitant du genre, femme et lutte contre l'EV, dans un contexte burkinabè n'a pas suffisamment abordé les questions de PDI et de leur réhabilitation.

III-2- Genre, extrémisme violent et réhabilitation

Les attaques extrémistes violentes ont entraîné d'intenses mouvements migratoires au sein de la société burkinabè. Ces déplacements concernent aussi bien les hommes, les femmes et les enfants mais sont beaucoup plus exacerbés chez les femmes et les enfants. ONU Femmes (2018) traite de la prise en compte du genre dans les réponses à l'EV en Tunisie. Ce rapport met en relief les implications de l'extrémisme violent dans ce pays dans une perspective du genre. Selon l'auteur, il existe un lien direct entre les enjeux d'égalité des sexes, et l'extrémisme violent, en ce sens que les groupes extrémistes placent la subordination des femmes au centre de leur idéologie.

Ils exploitent à leur avantage les normes et stéréotypes fondés sur le genre pour recruter des combattants et lancer des attaques, en utilisant la violence sexuelle et sexiste.

L'auteur met aussi, en exergue la contribution des femmes dans l'expansion de l'EV en Tunisie, contrairement à l'opinion publique qui perçoit les femmes comme des soutiens passifs et non violents ou un remède miracle aux causes structurelles de la violence. L'auteur pose une analyse critique de ces stéréotypes, en confrontant les analyses classiques de l'extrémisme violent notamment l'aspect générationnel et l'attention aux réalités contextuelles et le prisme du genre.

Cette analyse révèle que certaines femmes appuient activement les groupes terroristes, sur les plans idéologique et opérationnel, et légitiment les discours extrémistes violents. Selon les chiffres les plus récents, les femmes représenteraient au moins 20 % à 30 % des combattants terroristes étrangers, ce pourcentage atteignant des niveaux sans précédent.

Ces propos sont corroborés par UNIDEP (2019) qui met en exergue, le rôle primordial que jouent les femmes dans la promotion de l'EV alors que les acteurs/actrices qui luttent contre ce phénomène continuent de penser à un fléau exclusivement masculin. L'auteur poursuit en donnant des chiffres assez importants des femmes qui s'enrôlent pour combattre comme extrémistes violentes aux côtés des hommes soit par contrainte, soit, par conviction personnelle, soit, enlevées par les combattants aux fins d'esclavage sexuel.

TOURE (2020) s'inscrit dans cette logique afin de démontrer le rôle actif que jouent les femmes dans l'EV en ces termes : « *Le 30 septembre 2019, des femmes ont participé à l'attaque terroriste contre des postes militaires de Mondoro et de Boulkessy dans la région de Mopti au Mali faisant deux morts parmi les civils, rappelant les actions de Boko Haram au Nigéria. C'est la première fois que l'armée malienne déclare que des femmes sont impliquées dans des activités terroristes* ».

Au regard de cela, il faut impérativement penser le genre dans la réhabilitation des victimes de ces attaques extrémistes violentes. C'est dans ce sens que ONU Femmes (2018) mentionne que la prise en compte du genre dans la lutte contre l'extrémisme violent permettrait d'apporter une meilleure compréhension de l'engagement et des répertoires d'action des femmes dans les mouvances extrémistes, mais surtout de comprendre comment les constructions sociales de la masculinité et de la féminité influencent ces phénomènes.

Partant de ce double constat, et dans un contexte de menaces accrues d'actes d'extrémisme violent, l'implication des femmes et l'action en faveur de l'égalité des sexes représente une force encore insuffisamment utilisée en faveur d'une culture de la paix durable et inclusive.

Cependant, UNIDEP (2019) déplore le fait que ces dernières ne sont pas prises en compte dans les pratiques et politiques de réinsertion et de réhabilitation et surtout de protection sociale suffisante, ce qui pourrait conduire ces victimes à retourner auprès des combattants. L'auteur met en lumière, l'insuffisance de prise en compte du genre dans les documents d'orientation qui se manifeste par une approche globaliste et aveugle au genre, ce qui compromet l'atteinte des objectifs des interventions. L'auteur termine en recommandant d'abord de ne pas ignorer ou « invisibiliser » cette cible importante si on veut venir à bout de ce fléau. Aussi, préconise-t-il une meilleure prise en compte du genre dans les pratiques et les stratégies de réhabilitation et de réinsertion sociale.

Le rapport de ONU Femme en Tunisie met en lumière la participation des femmes à l'industrie terroriste. Ces dernières, pouvant être des auteures ou des victimes potentielles. Aussi, l'auteur pose une analyse pertinente sous l'angle du genre de ce fléau en Tunisie. Il tente aussi d'explorer les causes profondes tout en recommandant une meilleure prise en compte effective du genre dans la lutte contre ce fléau.

Malgré la richesse et la pertinence de ce rapport, il a un champ d'action très réduit car ne concernant d'une part que la Tunisie (avec un contexte socioculturel qui n'est pas forcément identique à celui du Burkina Faso) et d'autre part n'abordant pas explicitement la réhabilitation des PDI. Par contre UNIDEP (2020) embrasse un pan de la lutte contre l'EV qui est la réhabilitation en l'arrimant avec l'approche genre ; ce qui garantirait une plus grande efficacité de ces stratégies. Cependant, le rapport n'a abordé que l'angle de la réhabilitation, sans évoquer les causes profondes en lien avec le genre et l'EV et des conséquences qui en découlent. L'identification et l'analyse causale sous l'angle du genre devrait en principe nous permettre de mieux cerner les stratégies de réhabilitation sous l'angle du genre.

En somme, la revue de littérature nous a permis de recenser les productions scientifiques nécessaires à l'orientation de notre étude et d'en faire une analyse croisée.

Nous avons ainsi pu découvrir la pluralité des écrits sur la question du genre et de la lutte contre l'extrémisme violent. Cette thématique a été beaucoup documentée dans le monde.

Cependant, au regard de la nouveauté relative de la problématique dans notre pays, des écrits existent certes mais pas au même niveau que les pays qui vivent depuis longtemps ce fléau.

Ne dit-on pas d'ailleurs que ce sont les intérêts qui guident nos actions ?

Pour revenir au thème de notre recherche « **analyse de la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique des personnes déplacées internes (PDI) au Burkina Faso : cas de la région du Centre Nord** », le phénomène des PDI est encore plus nouveau en ce sens qu'il est la résultante des attaques EV.

Ce thème n'a pas encore fait l'objet de beaucoup d'investigation dans le contexte socioculturel burkinabè, d'où notre choix à aborder la recherche sous cet angle.

CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE

La présentation de la zone d'étude, l'échantillonnage, les techniques de collectes et de traitement des données et les difficultés rencontrées constituent l'ossature de ce chapitre.

I- Présentation de la zone d'étude

Cette recherche se déroule au Burkina Faso et plus précisément dans la région du Centre Nord. Notre attention porte sur la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socio-économique des PDI dans cette partie du Burkina Faso. Pour cette raison, il est nécessaire de faire une brève présentation du pays et de la zone qui abrite notre étude.

I-1- Brève présentation du Burkina Faso

Ex Haute Volta, aujourd'hui Burkina Faso, c'est un Etat souverain situé au cœur de l'Afrique Occidentale française. Il a une superficie de 274200km²²¹. Ne vivant pas en autarcie, il est membre d'une Union Monétaire Ouest Africaine et d'une Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest qui sont respectivement l'Union économique monétaire ouest africaine (UEMOA) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il partage une frontière avec le Mali au Nord et à l'Ouest, le Niger et le Bénin à l'Est et dans sa partie Sud la Côte d'Ivoire, le Togo et le Ghana. Une longue saison sèche et une courte saison pluvieuse caractérise son climat tropical de type sahélien.²² Le territoire national est subdivisé en 13 régions et 45 provinces, en illustre la carte administrative ci-dessous. Toutes ces treize régions accueillent des PDI mais à des degrés divers. Cependant, il faut mentionner que c'est la région du Centre Nord qui tient la tête du peloton en termes d'accueil des PDI.

²¹ Politique sectorielle de l'éducation du BF 2014-2023 ,108p, Pages15

²² www.information-sur-le-burkina-faso.com consulté le 12 février 2020 à 4h30

Carte n° 1 : Carte administrative du Burkina Faso



Au niveau démographique, selon le Recensement Général de la Population et de l’Habitation (RGPH) de 2006, le Burkina Faso comptait une population de 14 017 262 habitants dont 7 248 523 femmes soit 51,7% de la population contre 48,3% d’hommes. C’est une population qui comporte légèrement plus de femmes et en pleine croissance. Aussi, cette population se caractérise par sa jeunesse (55%) et sa ruralité (71% des burkinabè vivent en milieu rural). Il compte une soixantaine d’ethnie et les mossis représentent l’ethnie majoritaire. Le rapport de masculinité est de 94 hommes pour 100 femmes. Selon les projections de l’Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), en 2020 la population du Burkina Faso sera de 21 510 181 habitants avec 11 114 476 de femmes contre 10 395 705 hommes²³. Malgré cette importance numérique des femmes, des inégalités de genre restent criardes au Burkina Faso et cela le plus souvent en défaveur de ces dernières.

²³ Projections démographiques de 2007 à 2020 réalisées par l’INSD

Cela s'explique par le fait que l'organisation de la plupart des sociétés burkinabè est basée sur le système patriarcal. Cette situation confine la femme à un statut inférieur par rapport à l'homme. Par ailleurs, elles sont victimes le plus souvent de pratiques traditionnelles néfastes (discriminations, exclusion sociale, lévirat mariages forcés et ou précoce, violence, etc). Cela est accentué par sa constitution physiologique, qui engendre des inégalités de genre, le faible pouvoir d'achat de ces dernières et le manque de pouvoir de décision.

Sur l'indice de développement humain, beaucoup de défis restent à relever. En effet sur un effectif de 187 pays, le Burkina est classé 161^{ème} en 2010 et 181^{ème} en 2011 avec un IDH de 0,340. En 2012 et en 2013, il a été classé 183^{ème} avec respectivement un IDH de 0,343 et 0,388²⁴. En outre, l'Enquête Multisectorielle Continue (EMC) réalisée en 2014, mentionne que 40,1% de la population vit en dessous du seuil absolu de pauvreté qui est estimé à 153 530FCFA par personne et par an.

La misère et la pauvreté sont exacerbées en milieu rural avec un taux de 47,5%. En effet, on a enregistré une croissance de 6,6% en 2018 contre une croissance de 6,3% en 2019. Depuis les années 2014, le Burkina Faso est en proie à des attaques terroristes qui engendrent de nombreuses pertes en vie humaine et un déplacement massif des populations (confère statistiques dans la partie problématique). On retrouve ces PDI dans toutes les régions du Burkina Faso, mais avec une concentration dans la région du Centre Nord.

I-2- Présentation de la région du Centre-Nord

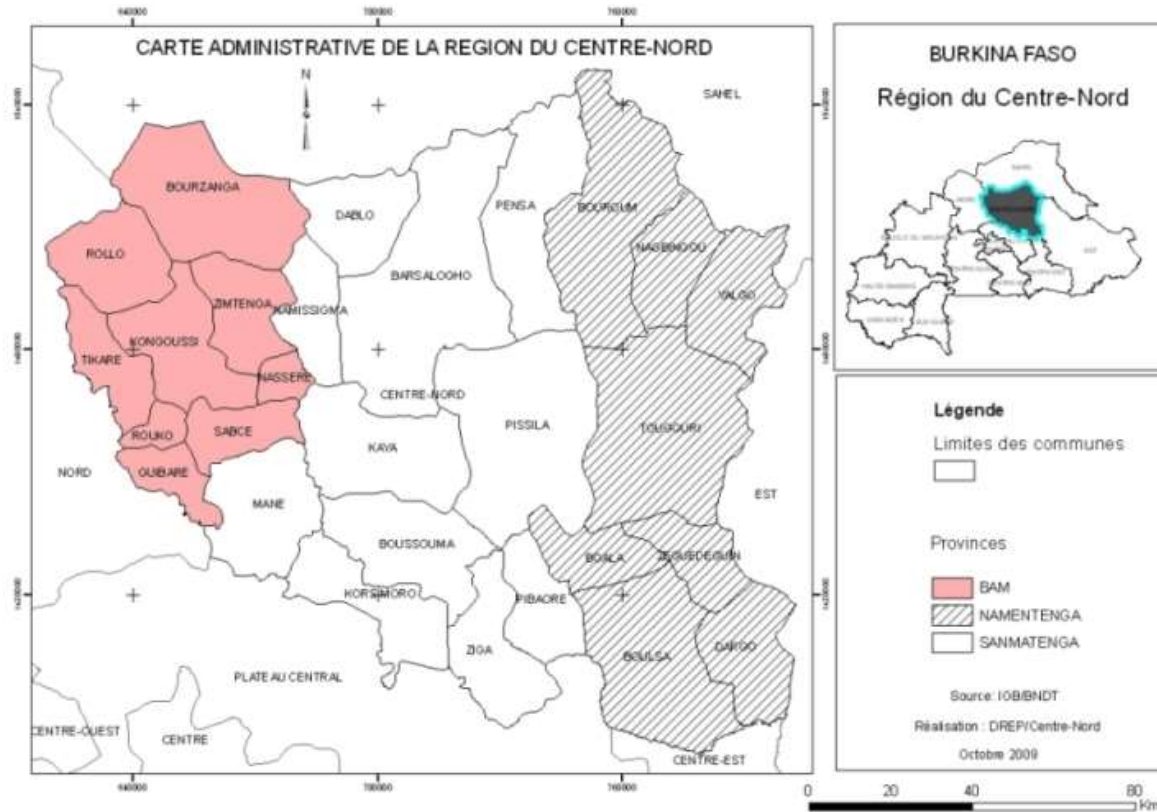
La région du Centre-Nord est située entre les parallèles 12°40'1 ; 14° Nord (N) et les méridiens 0°15 ; 25° longitude Ouest (W). Elle couvre une superficie de 18 212 Km² soit 6,6%² du territoire national et se classe au 7^{ème} rang national du point de vue de sa superficie.

Elle comprend trois (03) provinces qui sont : la province du Bam (4 092 Km²), la province du Namentenga (6 379 Km²) et la province du Sanmatenga (7 741 Km²). Elle compte vingt-huit (28) communes dont 03 communes urbaines et 25 communes rurales et huit cent quatre-vingt-huit (888 villages). Le chef-lieu de la région, Kaya est situé à environ 100 km de la capitale Ouagadougou. La région du Centre-Nord est limitée au Nord par la région du Sahel, au Sud par les Régions du Plateau Central et du Centre-Est, à l'Est par la Région de l'Est et à l'Ouest par la Région du Nord.

²⁴ Plan d'action opérationnel 2017-2019 de la politique nationale genre.

Le Centre-Nord, à l'image des autres régions du Burkina Faso, a été créé par la loi 013/2001/AN du 2 juillet 2001 portant création de treize (13) régions au Burkina Faso. En illustre la carte administrative ci-dessous.

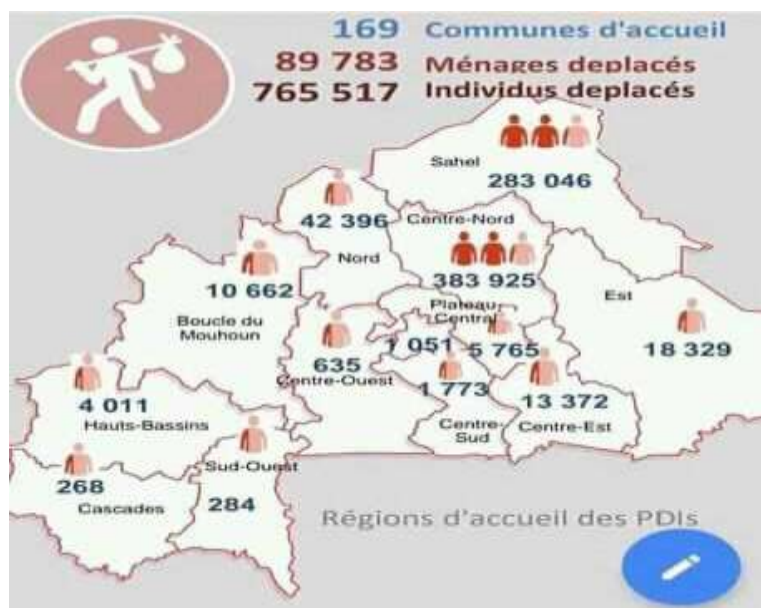
Carte n° 2 ; Carte de la région du Centre Nord



En 2006, la population de la région du Centre-Nord était de 1 202 025 habitants (8,57% de celle du Burkina Faso), dont 275 192 habitants dans le Bam (23% de celle régionale), 328 820 habitants dans le Namentenga (27,35% de celle régionale) et 598 014 habitants dans le Sanmatenga (49,72% de celle régionale). Elle est estimée par l'INSD à 1 738 831 habitants en 2019 avec un taux d'accroissement moyen annuel de 3,02% entre 2009 et 2014. On note une forte propension de la population jeune et une faible proportion des populations adultes ou vieilles du fait du taux brut de natalité qui est de 49,1‰ selon le RGPH 2006. La population de la région du Centre-Nord est composée principalement des Mossés (86,7%), les Peulhs (9,1%) et autres (2,8%). Le Mooré est la principale langue parlée, suivie du Fulfuldé dans la région. 59,7% de la population pratiquent la religion musulmane contre 23,6% d'animistes et 13,9% de catholiques et une minorité de protestants et autres religions. C'est une région qui a été ébranlée par les attaques extrémistes violentes avec un déplacement massif des populations.

A la date du 12 février 2020, selon le SP/CONASUR, la région du Centre Nord enregistrait 383 925 PDI dont 203 814 femmes et 180 111 hommes. Notre choix porté sur cette région s'explique par le fait que cette région enregistre plus de la moitié des PDI sur son ressort territorial (50.2%), le reste étant répartie dans les douze (12) autres régions du pays (confère la carte ci-dessous). Ce qui fait d'elle la première en termes d'accueil des PDI. La concentration des PDI, dans cette région a occasionné le renforcement de l'intervention de certains Organismes non gouvernementaux (ONG), comme le Programme alimentaire mondial (PAM), Plan international Burkina, la croix rouge,....Toutes ces ONG travaillent sous la coordination des autorités locales qui rendent compte au pouvoir central. L'accès aux différents sites est conditionné par la présentation d'une autorisation délivrée par les autorités compétentes notamment la mairie ou la direction régionale en charge des questions humanitaires.

Carte n° 3 : Répartition des PDI par région



Source : SP/CONASUR (12 février 2020)

I-3-Présentation de la population d'étude et du milieu d'enquête

La population de l'étude est l'identification de personnes qui présentent des caractéristiques précises ayant un lien étroit avec nos objectifs de recherche. C'est donc le groupe sur lequel porte l'étude. Il s'agit notamment des hommes et des femmes affectés, victimes, ou subissant les effets de ces attaques extrémistes et violents. Dans ce volet, nous nous intéressons aux PDI qui constituent la cible directe de l'étude. Quant aux cibles indirectes il s'agit des familles hôtes ayant accueillis ces PDI.

A côté de ces deux catégories on retrouve les personnes ressources qui sont des personnes morales ou physiques qui, de par leur expérience et leur engagement sur la problématique de recherche peuvent fournir des informations utiles à cerner la prise en compte du genre dans ce processus. On a aussi, les structures gouvernementales ayant pour missions et attributions la promotion du genre, les droits humains, la sécurité, l'action humanitaire, et la cohésion sociale, une Organisation de la Société Civile (OSC), le Centre d'Information et de Formation en matière des Droits Humains en Afrique (CIFDHA).

Toujours dans le chapitre des personnes ressources, nous avons identifié une Organisation Non Gouvernementale (ONG) sous régionale, le Réseau Paix et Sécurité pour les Femmes de l'espace CEDEAO (REPSFECO). Aussi, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui se sont engagés dans le processus de la réhabilitation et la réinsertion de ces PDI constituent nos personnes ressources. Les leaders coutumiers et religieux nous ont aussi guidés dans cette

étude. Pour ce qui est du champ spatial de l'étude, il faut souligner que notre étude est menée essentiellement dans la région du Centre Nord.

Aussi, Ouagadougou étant la capitale politico administrative du pays, abritant le pouvoir central et rassemblant de ce fait, d'une part, nombre d'institutions administratives, politiques et économiques, et d'autre part le siège des OSC/ONG œuvrant dans le cadre de la promotion du genre et de la paix, nous nous sommes entretenus avec des personnes ressources à Ouagadougou.

II- Echantillonnage

La technique d'échantillonnage est l'ensemble des moyens qui permettent de choisir un sous ensemble pour le considérer comme échantillon. En outre l'échantillon arrêté doit être représentatif de la population totale de l'étude. Pour la réalisation de notre étude, nous avons choisi les personnes capables de nous fournir des informations justes et utiles à l'étude. L'étude étant de nature qualitative, il sied d'opter pour la méthode non probabiliste qui consiste en une technique de sélection non aléatoire de notre population d'étude. De ce fait, nous avons utilisé la technique boule de neige et le choix raisonné

Pour le choix des cibles directes de l'étude en l'occurrence les PDI, nous avons obtenu un document signé par Madame la Ministre de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire nous autorisant à nous rendre dans le chef-lieu de la région du Centre Nord pour la collecte des données en lien avec notre thème. A cet effet, nous nous sommes entretenus avec les différentes cibles de notre recherche au niveau régional. Ainsi, nous avons opté pour la technique d'échantillonnage par choix raisonné pour les cibles directes (PDI) que nous avons rencontré dans le centre d'accueil à Kaya. Ces entretiens ont été faits, dans le souci du respect des questions de genre et de la dignité humaine.

Quant aux cibles indirectes qui sont les hommes et les femmes qui partagent le quotidien avec ces PDI, la technique d'échantillonnage par boule de neige a été utilisée pour les identifier car ils sont régulièrement avec les PDI. Par conséquent, ils sont des témoins privilégiés de la réintégration socioéconomique des PDI.

Le choix des personnes ressources s'est fait par la technique d'échantillonnage par choix raisonné. En effet elles sont choisies au regard de leurs expériences dans le domaine de la promotion du genre et de l'engagement dans la lutte contre l'EV. Elles sont alors des références capables de fournir des données et informations utiles à notre étude.

Ces personnes ressources sont issues des institutions suivantes :

- le Cadre de Concertation Genre des Partenaires Techniques et Financiers (CCG/PTF) ;
- le Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire (MFSNFAH) ;
- le Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique (MDHPC) ;
- le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale (MATDCS),
- le Ministère de la Sécurité ;
- le CIFDHA ;
- le RESFPECO.

Tableau 1 : liste des personnes à interviewer

Acteurs	Total
PDI	10
Familles hôtes	5
OSC/ONG	2
PTF	2
Chercheurs	1
Ministères (sus cités)	4
Leaders coutumiers et religieux	01
Total	25

Source : Enquête de terrain

Le travail de recherche étant dynamique, après constitution de notre échantillon sur lequel notre étude a été menée, nous nous sommes interrogées sur la technique ou la stratégie à adopter pour l'atteinte des objectifs de notre étude.

III- Techniques et outils de collecte des données

Elle a regroupé les aspects descriptifs sommaires des techniques et outils qui ont été utilisés pendant la période de collecte des données et informations.

III-1- Techniques de collecte des données

Trois (03) principales techniques ont été utilisées. Il s'agit de la recherche documentaire, l'observation directe et des entretiens semi-directifs.

III-1- 1- Recherche documentaire

La recherche documentaire nous a conduit à consulter régulièrement des ouvrages généraux et spécifiques tels que des mémoires, des discours, des rapports et des études ayant un lien avec notre thème de recherche. Des sites internet à travers Google et des dictionnaires ont aussi été consultés.

Cette recherche documentaire nous a permis de mieux peaufiner notre problématique, la revue de littérature, la clarification conceptuelle, de faire la photographie de l'univers de notre étude et de mieux organiser notre travail de recherche.

Nous avons procédé à la lecture et à l'exploitation de ces ouvrages pour compléter et enrichir notre travail. De ce fait nous avons utilisé la grille de lecture comme outil de collecte. Ainsi les bibliothèques suivantes ont été visitées :

- la bibliothèque de l'Institut National de Formation en Travail Social (INFTS) ;
- la bibliothèque du Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Promotion du Genre (SP /CONAP-GENRE) ;
- la bibliothèque de l'Institut Panafricain de Développement de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel (l'IPD/AOS) ;
- le Centre National des Archives de Ouagadougou ;

Des sites internet ont aussi été visités pour mieux enrichir notre document (confère webographie).

III-1-2- Entretiens semi directifs

Les entretiens semi-directifs ont été menés auprès des personnes ressources et pour la circonstance un guide d'entretien individuel a été administré pour canaliser l'entretien. Nous avons rencontré des personnes physiques et des représentants de personnes morales. Nous les avons approchés pour avoir leurs opinions sur les facteurs et les conséquences de la non prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion des PDI.

III- 1-3-Observation directe

Cette technique a consisté à constater par nous même à travers nos sorties terrain les sites d'accueil des PDI, les tentes installées et les infrastructures qui se trouvent au sein de ces sites. A cet effet, nous avons élaboré une grille d'observation.

III-2-Outils de collecte de données.

Pour la collecte de données, nous avons utilisé le guide d'entretien, la grille d'observation en ce sens que la recherche est qualitative.

En effet, il a été administré à toutes les cibles de notre recherche (directe, indirecte et les personnes ressources). L'objectif a été de comprendre si le dispositif législatif, institutionnel et règlementaire, les facteurs socio-culturels et la compréhension du concept genre par les acteurs qui interviennent dans la lutte contre l'EV favorisent la prise en compte du genre dans la réhabilitation et la réinsertion socioéconomique des PDI et de cerner les effets de la non prise en compte du genre dans ces stratégies.

Dans un souci de respecter les principes de la recherche et la vie privée des personnes que nous avons interrogées, le respect de l'anonymat et la confidentialité des données et informations a été notre code de conduite dans la collecte des données.

IV- Collecte des données

La collecte à proprement dite s'est effectuée du 1^{er} au 29 février 2020, soit 28 jours sur le terrain. Pour y parvenir, nous avons testé nos outils de collecte auprès de PDI rencontrées accidentellement dans le cadre professionnel afin de mesurer le niveau de compréhension de ces derniers. Ce préalable nous a permis de peaufiner certains aspects des outils de collecte, d'opérer des réajustements. En sus, avons-nous procédé à l'administration de nos outils de collecte des données auprès des cibles choisies en échantillonnage et ce, dans la zone de recherche.

Les langues française et mooré ont été utilisées pour cette collecte des données. En effet, le guide a été élaboré en français, mais avec les cibles directes et indirectes, les entretiens ont eu lieu en mooré, car cette cible ne parlait pas la langue française. Les entretiens semi-directifs ont été menés auprès des personnes ressources et pour la circonstance un guide d'entretien a été administré pour canaliser l'entretien.

Nous avons rencontré des personnes physiques et des représentants de personnes morales. Nous les avons approché pour avoir leur perception sur la prise en compte du genre dans la réinsertion socio-économique des PDI. A cet effet, nous avons procédé à un enregistrement des échanges de commun accord avec l'enquête (e) dans l'optique d'une meilleure exploitation des informations recueillies.

V- Traitement des données

Les entretiens ont été manuellement dépouillés. Pour les entretiens enregistrés, nous avons procédé d'abord à une retranscription des messages audio. A l'issue de cela, nous avons procédé à une codification des différentes fiches renseignées.

Ensuite, nous avons effectué une analyse du contenu thématique. Ainsi nous nous sommes prises de la manière suivante : la première opération a consisté à saisir les différentes informations collectées à l'aide du logiciel Word. Puis, nous sommes passés au découpage thématique : dans ce volet on a replacé les différentes réponses sous les items formulés au départ.

Enfin, nous avons réalisé une classification et une hiérarchisation des catégories thématiques. Cela a consisté à regrouper autour d'un item les points de vue divergents et convergents pour les besoins de l'analyse. Comme toute œuvre humaine, la réalisation de celle-ci ne s'est pas faite sans difficultés.

VI- Limites et difficultés de la recherche

La perfection relevant des prérogatives de la transcendance, tout produit de l'esprit humain présente des limites qu'il ne faut pas occulter.

VI-1- Limites de l'étude

René Descartes disait en 1637 dans sa célèbre œuvre (*le Discours de la méthode*) que « *le bon sens est la chose la mieux partagée au monde* ». Partant de ce postulat, il serait prétentieux pour nous de dire que nous avons épuisé la problématique sur l'analyse de la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion des PDI. Certainement des aspects ont été ignorés. Aussi nous pouvons mettre en relief le champ de notre étude qui a concerné uniquement la région du Centre Nord. Ce qui n'a pas permis de mener la réflexion auprès des PDI, accueillies dans les autres régions du pays. Cela pour des raisons objectives liées à l'insuffisance de moyens et du temps matériel.

Toutefois, la question peut faire l'objet d'autres recherches et de critiques car selon Emmanuel Kant (1781 : 63)²⁵ « *seule une critique est capable d'établir sur de bases solides les travaux de la raison* ».

Malgré les limites susmentionnées, cette recherche a posé une analyse pertinente de la prise en compte du genre dans la réponse humanitaire suite à l'EV et surtout elle a formulé des recommandations dont la mise en œuvre pourrait contribuer à venir à bout de ce fléau.

²⁵ Emmanuel Kant « critique de la raison pure» 1781 PUF 856 pages

VI-2- Difficultés

Les difficultés auxquelles nous avons été confrontés au cours de notre recherche sont les suivantes :

- des difficultés d'accès à certaines structures exigeant des procédures et des autorisations ce qui rallongent le temps prévu pour la collecte des données ;
- le défi sécuritaire qui rend inaccessible certaines zones abritant des PDI ;
- la rétention de l'information au regard de la sensibilité de la thématique.



**DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DES RESULTATS,
DISCUSSION
ET APPORTS DE LA RECHERCHE**

DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DES RESULTATS, DISCUSSION ET APPORTS DE LA RECHERCHE

Après avoir posé les bases théoriques de notre sujet d'étude et décrit la démarche méthodologique de notre travail, il convient de présenter les résultats auxquels nous sommes parvenus. Il sera question dans cette deuxième partie de présenter d'abord les données recueillies. Ensuite, nous analyserons et interpréterons ces données recueillies et enfin nous allons tirer les conclusions.

CHAPITRE III- PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

La collecte des données sur le terrain nous a permis de recueillir une panoplie d'informations en rapport avec notre thème de recherche. Dans ce chapitre, nous allons procéder à la présentation de ces résultats. Cette présentation se fera de façon synthétique et sera articulé autour de nos hypothèses de recherche.

Mais auparavant, nous allons présenter notre cible enquêtée conformément à ce qui avait été annoncé dans notre méthodologie.

Tableau 2 : Récapitulatif sur la population d'étude

Population cible de l'étude		Effectif prévu	Effectif interviewé		
			H	F	T
Cibles directes	PDI	10	05	05	10
Cibles indirectes	Familles hôtes	05	01	04	05
Personnes ressources	OSC/ONG	02	01	01	02
	Ministères	04	03	01	04
	PTF	02	01	00	01
	Chercheurs	01	00	01	01
	Leaders coutumiers et religieux	01	00	01	01
TOTAL		25	11	13	24

Source : Enquête terrain, février 2020

Ce tableau décrit la situation des personnes avec lesquelles nous nous sommes effectivement entretenus dans le cadre de notre étude. En ce qui concerne la cible directe, nous nous sommes entretenus avec dix (10) PDI (parité bien observée) dans la région du Centre Nord. Pour la cible indirecte, nous sommes entretenus avec cinq (5) familles hôtes (1 homme et 4 femmes à Kaya) conformément à ce qui était prévu dans notre méthodologie. Pour les personnes ressources, nous avons pu toucher neuf (9) sur un échantillon de 10 prévus au départ. Dans l'ensemble nous nous sommes entretenus avec 24 personnes sur 25 prévues dans notre méthodologie. Cela nous donne un taux de 96%, en matière de la couverture de la population de l'étude.

Pour ce qui est de l'écart constaté, au niveau des personnes ressources, une personne ressource n'a pas pu être touchée à cause de son indisponibilité malgré nos multiples relances. Ladite personne ressource nous a signifié enfin de compte qu'il faut que notre demande soit envoyée à son siège à New York pour étude et avis. Néanmoins, la collecte s'est bien déroulée sur le terrain.

II-Présentation des résultats de l'étude

Dans cette partie, nous nous attelons à présenter les résultats collectés sur le terrain auprès des cibles directes, indirectes et des personnes ressources. Aussi des éléments d'informations recueillies sur la base d'une observation directe, font l'objet d'une présentation succincte.

II-1-Facteurs qui entravent la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique des PDI.

Ces facteurs sont entre autres le cadre juridique et réglementaire, les facteurs d'ordre sociologiques et culturels et la méconnaissance/mauvaise compréhension du concept genre.

II-1-1- Existence d'un cadre juridique et règlementaire en matière de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique des PDI

Cette question a été posée exclusivement aux personnes ressources institutionnelles et visait à savoir s'il existait au Burkina Faso une loi assortie d'une stratégie qui régit la réhabilitation des PDI ? Pour ce qui concerne une loi spécifique qui régit les PDI au Burkina Faso, les personnes ressources interviewées ont donné des avis divergents. En effet, un grand nombre des personnes interviewées constate un vide juridique en matière de réhabilitation et de réinsertion des PDI au Burkina Faso contre une infime partie qui soutient qu'il n'existe pas une loi en la matière mais évoquent des documents comme la résolution 1325, la charte nationale de la solidarité, contre une seule personne qui soutiennent qu'il existe bien une loi

de réhabilitation des PDI au Burkina Faso, en l'occurrence la loi n°042-2008/AN du 23 octobre 2008 portant statut des réfugiés au Burkina Faso.

Quant à l'existence d'une stratégie qui régit la gestion des PDI dans notre pays, toutes les personnes ressources reconnaissent à l'unanimité qu'il n'existe pas encore une stratégie de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique des PDI au Burkina Faso.

La raison avancée c'est la nouveauté du phénomène des PDI. Néanmoins, le programme d'urgence pour le Sahel (PUS) a été évoqué par une chercheuse en sociologie tout en nuanciant ses propos « *le PUS a été élaboré pour prévenir en boostant le développement dans sa zone d'intervention. De ce fait, il a pour objectif d'éviter que les populations des régions concernées face à la pauvreté, la précarité et la vulnérabilité accrue ne se versent dans l'extrémisme violent. C'est un programme qui contribue à lutter contre l'EV en luttant contre la pauvreté afin d'éviter que les jeunes ne s'enrôlent dans les rangs des terroristes. Mais ce programme de prévention ne s'aurait être assimilé à une stratégie de réhabilitation des PDI, donc cette stratégie n'existe pas encore car le phénomène est nouveau, même s'il est très préoccupant* ». Ce point de vue est partagé par un haut responsable du MFSNFAH en ces termes « *il n'existe pas de stratégie à proprement parler de réhabilitation des PDI au Burkina Faso, bien vrai, des actions sont menées à leur endroit, mais cela résulte de projets qui existaient déjà, face à l'urgence, ils ont été orientés vers les PDI* ». Poursuivant dans ses propos, il mentionne toutefois que « *c'est une situation qui ne va pas perdurer, car nous avons déjà engagé un processus d'écriture de ce document qui en principe doit être disponible d'ici la fin du mois de mai 2020* ».

Par rapport à la question de la prise en compte du genre, les personnes ressources institutionnelles reconnaissent que les questions de genre ne sont pas suffisamment prises en compte dans les textes de loi de façon générale. C'est l'avis de cette juriste et leader d'OSC qui est exprimé en ces termes « *Même si ce cadre juridique et réglementaire existait, je ne suis pas convaincue qu'il allait intégrer le genre, malgré l'existence d'une stratégie genre qui est transversale* ».

A l'issue des discussions sur les facteurs juridiques et réglementaires, on a voulu comprendre si les facteurs sociologiques encourageaient ou limitaient la prise en compte du genre dans la réhabilitation des PDI.

II-1-2- Facteurs sociologiques

Pour cet item, il faut noter que les discussions avec les PDI ont tourné autour de leurs besoins en termes de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique.

➤ Besoins de réhabilitation des PDI en lien avec le genre

Cette question a été uniquement posée aux dix (10) PDI interviewées dans un site d'accueil à Kaya dans la région du Centre-Nord. L'objectif était d'appréhender leurs besoins en termes de réhabilitation.

Pour la totalité des PDI des deux sexes interviewés, elles n'ont qu'un seul besoin, la sécurité et la quiétude afin de regagner leurs domiciles. En effet, toutes les PDI de sexe masculin pensent que les facteurs sociologiques demeurent une opportunité à leur réhabilitation. Un d'entre eux explique cela en ces termes *« ce sont ces coutumes et ces croyances qui font de nous ce que nous sommes. Toute action de développement qui s'appuie sur ces coutumes ne peuvent que réussir »*. Poursuivant dans ces propos, il mentionne avec exaspération *« nous sommes là aujourd'hui parce que ces normes et valeurs ont été foulées au pied, sinon pourquoi égorger un être humain comme une poule, même une poule si on l'égorge c'est pour sa chair, pas simplement pour le plaisir d'ôter une vie innocente. Mon bétail, a été emporté, de retour, il faut tout recommencer à zéro, on a besoin d'un soutien dans ce sens »*.

Les propos de cette deuxième PDI corroborent ceux du précédent *« ils tuent et mettent le feu aux cadavres, oh mon Dieu pourquoi autant de haine envers ses semblables ? Nous avons reçu dans notre éducation la tolérance comme une valeur cardinale, cela est aux antipodes de nos traditions. Si on avait privilégié cela, on n'allait pas connaître autant de catastrophes dans ce monde, actuellement mon seul besoin c'est de regagner mon domicile et vivre en sécurité. Mais on a tout perdu, un accompagnement des bonnes volontés nous sera d'un apport considérable »*.

Quant aux PDI de sexe féminin, la grande majorité ne souhaite pas attendre de regagner leur domicile avant de mener une vie active. Une d'entre elles affirme *« Nous sommes assises à ne rien faire, alors que l'on doit entretenir nos maris et nos enfants, si l'enfant pleure de faim, c'est vers nous les femmes qu'il se dirige et non vers le papa, que faire dans cette situation ? Si on peut nous aider à mener de petits commerces pour subvenir à nos petits besoins »*.

Cette autre PDI de sexe féminin renchérit en mentionnant qu'elles reçoivent des dons en nature, mais cette prise en charge n'est pas holistique en ces termes : *« depuis que nous sommes sur ce site, il y a environ un mois, il y a une solidarité agissante, on nous appuie en vivres, mais où trouver les combustibles pour préparer ? Selon la division sexuelle du travail,*

cela incombe aux femmes, nous ne connaissons pas le milieu, on nous a donné l'ordre de ne pas aller partout, car il y a des endroits sacrés et on ne doit pas s'y aventurer car nous sommes des « étrangers », une vraie souffrance. Aidez-nous à trouver quelque chose à faire car on ne va pas retourner tant que ces tueries n'auront pas cessé ».

Dans cet ordre d'idée, une autre affirme *« que les relations de genre influencent négativement notre vie sur ce site. Depuis que nous sommes pensionnaires, de bonnes volontés nous viennent en aide avec des vivres, malheureusement, cela est remis au chef de ménage qui partage selon son bon vouloir. Ce n'est pas la même quantité qu'il nous donne. Penser à faire quelque chose pour nous les femmes. Quand j'étais chez moi, je faisais de l'élevage et de l'orpaillage, je ne manquais de rien. C'est vraiment difficile ».*

Contrairement à ces dernières qui veulent se battre pour obtenir leur pitance, cette cheffe de ménage avec 07 enfants préfère l'assistanat. Elle se confie à nous en ces termes, *« mon mari est en aventure, moi je ne suis pas d'ici et je ne connais pas ce milieu, j'ai peur et je ne veux pas sortir, mon besoin est que l'on continue de nous envoyer de quoi se nourrir ».*

Après les entretiens avec les PDI dans le site d'accueil, avec l'aide des autorités compétentes, on a pu identifier 05 familles hôtes dans la ville de Kaya qui ont accueilli des PDI afin de discuter avec ces dernières.

➤ **Perceptions des familles hôtes par rapport à la réhabilitation des PDI**

Pour les familles hôtes, les discussions ont tourné autour de leurs perceptions par rapport à la réhabilitation des PDI. Elles sont unanimes qu'il faille accompagner les PDI à la réhabilitation en tenant compte de leur sexospécificité. Pour cette veuve et cheffe de ménage qui a accueilli un couple et 07 enfants, elle est au bout du souffle. Voilà son témoignage *« mon mari est décédé depuis longtemps, je fais du petit commerce pour survivre, mon grand frère débarque avec sa femme et 7 enfants, que faire ? Les quatre (04) filles ont été déscolarisées et placées dans des familles comme aides ménagères et les trois (03) garçons sont partis à Ouagadougou ».* Cette autre veuve soutient désespérément *« qu'elle a reçu 27 personnes de jeunes désœuvrés avec leurs épouses, tous les jours, ils sortent le matin et reviennent le soir sans rien trouver à faire, difficile d'avoir notre pitance, aidez-nous ».*

Contrairement à ces deux femmes cheffes de ménage, ce leader religieux a pu trouver de petits emplois à ses fidèles PDI grâce à l'appui de ses amis.

Malgré cet état de fait, il demande de l'aide car très débordé, il explique cela dans ces termes : « *il y a un sérieux problème de logement et de nourriture. Pour se faire enregistrer aux services de l'action sociale, c'est la croix et la bannière, tous les jours je reçois de nouvelles PDI, qui arrivent dans le dénuement total.*

Grace à de bonnes volontés, certains ont eu de petits boulots, mais d'autres n'ont rien, je ne peux pas les chasser, nous sommes tous des enfants de ce bon Dieu, il faut faire quelque chose pour soulager cette souffrance humaine ».

➤ **Perceptions des personnes ressources par rapport aux facteurs socioculturels comme entrave à la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation des PDI**

Par rapport à cet item, les personnes ressources ont des opinions partagées. La majeure partie des personnes ressources estiment que les facteurs socio culturels demeurent une entrave à la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation des PDI. En effet, un leader d'OSC affirme ceci « *la prise en compte du genre dans la réhabilitation serait très difficile en ce sens que cette réhabilitation suppose des préalables notamment l'apaisement des cœurs. Actuellement l'esprit de certaines PDI est à la vengeance. Et cela le plus souvent chez les femmes, les hommes que l'on tue, ce sont les maris et les enfants de ces femmes à mon humble avis, le plus urgent c'est de travailler à apaiser les cœurs ».*

En outre, cette sociologue partage ce point de vue, mais avec un argumentaire différent. Elle se pose cette question « *est ce que les PDI disposent de ressources notamment, un mental fort pour aller vers cette réhabilitation ? Comment ces PDI sont accueillies au sein de la population ? Comment elles se voient en tant que PDI ? La prise en compte du genre qui s'impose pourtant sera butée à ces stéréotypes, qu'il faille travailler à lever d'abord ».*

Ce responsable d'un service social d'une collectivité territoriale soutient que « *les pesanteurs socioculturelles seront un frein à la prise en compte du genre car les rapports de masculinité et de féminité ayant été établis par la société, ça sera très difficile de remettre en cause cette organisation sociale. Ça l'est encore plus difficile en période de crise comme celle-ci.*

Néanmoins, il reconnaît beaucoup de Violences Basées sur le Genre dont son service essaye de gérer au mieux ».

Les propos de ce haut responsable du ministère en charge des questions humanitaires corroborent les propos du précédent interviewé. Il affirme que « *au regard de la vulnérabilité des femmes, et des enfants, on instaure des mesures correctives au profit des femmes, mais cela suscite des gorges chaudes au sein de la communauté ».* Contrairement à ce groupe, une

personne ressource institutionnelle pense que les facteurs-socioculturelles peuvent contribuer à une meilleure prise en compte du genre au regard de notre culture. Selon cette personne « *nous avons une culture qui fait la promotion de l'hospitalité et de la compassion envers les personnes en détresse* ». Cela demeure un terreau fertile à la prise en compte du genre dans toutes les actions de développement. Après ces facteurs juridiques et sociologiques, nous avons voulu comprendre si la méconnaissance ou la mauvaise compréhension du genre ne limite pas sa prise en compte dans les stratégies de réhabilitation des PDI.

II-1-3- Méconnaissance ou mauvaise compréhension du genre

Nous avons voulu savoir quelle corrélation on pourrait établir entre la connaissance du genre et sa prise en compte dans les stratégies de réhabilitation des PDI. De ce fait, nous avons posé la question uniquement aux PR pour savoir si la **méconnaissance ou la mauvaise compréhension du genre** était un facteur limitant sa prise en compte dans les stratégies de réhabilitation des PDI.

Sur cette question nous avons également recueillis deux opinions divergentes : il y a d'une part ceux qui pensent bien comprendre le concept genre, l'avoir internalisé dans leurs documents programmatiques et ont les capacités nécessaires pour l'opérationnaliser sur le terrain. D'autre part, certains pensent qu'il existe des biais dans la compréhension du genre et cela ne facilite pas sa prise en compte dans les stratégies.

Pour le premier groupe, c'est l'avis de ce haut responsable du ministère en charge des questions humanitaires qui affirme que « *la réussite d'une action humanitaire passe par une bonne appropriation des questions genre. Tous nos projets ont été élaborés en prenant en compte la dimension genre. Aussi, nous privilégions les femmes en situation de vulnérabilité comme celles enceintes, et allaitantes ou cheffes de ménage, les personnes handicapées aussi sont bien prises en compte, de même que les enfants. Dans nos sites, on désigne une responsable chez les femmes et un chez les hommes. Le genre, c'est la prise en compte des besoins spécifiques* ». Dans le même ordre d'idée, notre sociologue chercheuse pense que le genre est un construit, et un impératif en temps de crise, elle soutient que : « *face à un danger quelconque, tout le monde n'a pas les mêmes capacités ni les mêmes aptitudes pour échapper au danger, il faut impérativement tenir compte des besoins spécifiques dans l'élaboration des stratégies de réhabilitation* ».

Ce leader d'OSC, incrimine l'Etat qui ne fait pas assez pour une appropriation du genre, selon elle, « *le genre doit être adapté avant son internalisation et non l'assimilé ipso facto aux femmes, cela compromet sa transversalité effective* ».

Cela est battu en brèche par ce deuxième haut responsable du MSNFAH, qui trouve que « *beaucoup d'actions ont été posées par l'Etat pour l'appropriation du concept genre, mais un changement de mentalité ne pourrait se faire en si peu de temps. La déconstruction est une œuvre de longue haleine, et cela impacte négativement certaines actions en terme humanitaire. Certains intervenants manquent cruellement de compétences en genre, et cela accentue le fossé des inégalités entre les sexes et hypothèque l'atteinte des objectifs. Parfois c'est dommage de voir des projets bien ficelés mais ayant royalement omis d'intégrer ces questions de genre* ».

Ce juriste, leader d'ONG est du même avis. Les questions de genre ne sont pas bien maîtrisées par tous les acteurs alors que c'est une composante primordiale des droits humains fondamentaux, « *il y a ce qu'on apprend, ce qu'on comprend et ce qu'on internalise. Il faut bien apprendre pour comprendre et pouvoir internaliser, donc une œuvre de longue haleine* ». Après avoir discuté des différents facteurs qui pourraient entraver la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation des PDI, nous avons poussé notre investigation afin de cerner les conséquences de ces facteurs sur les stratégies de réhabilitation des PDI.

II-2-Conséquences de ces facteurs sur la non prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation des PDI

Ces facteurs qui expliquent la non prise en compte du genre engendrent sans nul doute des conséquences le plus souvent néfastes sur l'efficacité des stratégies de réhabilitation et de réinsertion des PDI.

II-2-1- Cadre juridique et réglementaire

Toutes les personnes ressources institutionnelles interviewées reconnaissent que l'absence de la loi et d'une stratégie en termes de gestion des PDI, crée un vide juridique qui ne permet pas d'encadrer au mieux la réponse apportée. Selon ces deux responsables du MFSNFAH ils s'accordent sur le fait que « *ce vide va entraîner de forts risques d'une réponse humanitaire non appropriée. De plus, cela ne permet pas l'internalisation de la convention de Kampala ratifiée par notre pays. En guise de comparaison, le Niger dispose d'une loi en la matière, ce qui facilite leurs interventions* ». Poursuivant toujours dans leur raisonnement, ils relèvent

que « *ce vide crée un problème de coordination au regard de la pluralité des acteurs qui interviennent dans ce domaine, cela compromet la pérennisation des acquis* ».

La sociologue poursuit dans le même ordre d'idée en mentionnant que : « *on ne sait pas qui fait quoi, on court le risque de ne pas aider ceux qui sont vraiment dans le besoin, ce qui accroîtrait la vulnérabilité avec comme conséquence la détérioration du climat social, des suicides et même l'expansion du terrorisme, car ce sont les révoltes et la stigmatisation qui demeurent un terreau fertile à l'EV* ».

Cette juriste et leader d'OSC se demande que « *comment rendre justice, si il n'y a pas de norme, c'est vraiment une grosse lacune* ». Quant à ce responsable d'ONG « *ce vide juridique limite les capacités d'actions de l'autorité publique car c'est la loi qui habilite, une nouvelle loi ne crée pas de droits nouveaux mais fixe le cadre et les modalités d'une intervention* ». Quid des conséquences des facteurs sociologiques ?

II-2-2-Facteurs sociologiques

Pour ce qui concerne ce point, nous avons enregistré deux (02) avis divergents de la part des personnes ressources institutionnelles. Le premier groupe et d'ailleurs majoritaire pensent que les conséquences des facteurs sociologiques sur la non prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation sont énormes et surtout néfastes. Selon ce haut responsable du MFSNFAH, « *cela va exacerber les VBG, accroître la vulnérabilité des femmes et des enfants, réduire les interventions et compromettre l'atteinte de nos objectifs.* » Ce deuxième haut responsable dudit ministère soutient que « *cette situation va entraîner une perpétuation des inégalités et des stéréotypes sexistes* ». Ce représentant de collectivité affirme que cela complique la gestion des PDI, « *ce n'est pas un groupe homogène, il existe des spécificités dont il faille impérativement prendre en compte*».

Cette personne ressource, responsable d'une ONG prend le contrepied de tout ce qui a été avancé. Selon lui « *cela est une opportunité en ce sens qu'il facilite la réhabilitation et surtout l'accueil dans des familles hôtes, ce qui est mieux qu'un camp* ». Après ce point, nous avons approfondi la réflexion afin de mieux cerner les conséquences de la non maîtrise des questions de genre sur sa prise en compte dans la gestion des PDI.

II-2-3-Méconnaissance ou mauvaise compréhension du genre

Par rapport à cette question, toutes les personnes ressources institutionnelles interviewées reconnaissent que les conséquences de la méconnaissance ou la mauvaise compréhension de

la dimension genre. Elle aura nécessairement des implications sur la gestion des PDI, notamment une faible efficacité des interventions. Pour cette sociologue, la conséquence de ce facteur est que tout le monde sera traité de la même façon. C'est de l'avis de cette personne ressource qui affirme que, *« le risque de la non prise en compte du genre, c'est que tout le monde sera traité de la même manière alors qu'ils ont des besoins différents. Cela compromet l'atteinte de nos objectifs et réduit du coup notre efficacité. Il faut une connaissance du milieu et surtout l'organisation sociale qui prévaut »*.

Ce responsable du MFSNFAH, tout en déplorant cette situation emboîte le pas à son prédécesseur en mentionnant que : *« on court le risque d'avoir une approche non différenciée de la réponse humanitaire, ce qui va engendrer des difficultés à capitaliser les résultats et surtout analyser les impacts des actions menées. La résultante de tout cela est l'exacerbation des inégalités et disparités de genre »*.

III - Informations de la grille d'observation

Notre sortie sur le terrain nous a permis de constater de visu le quotidien des PDI sur ce site d'accueil. Ce site est situé dans la ville de Kaya, chef-lieu de la région du Centre-Nord sur l'axe Ouagadougou-Kaya à environ 7 km du Centre-ville. Il est bâti sur un espace d'environ cinq (05) hectares à la lisière d'une colline. L'entrée principale du site fait face à la grande voie (Kaya-Ouaga). Selon les services communaux présents sur les lieux durant notre visite, c'est une initiative privée. En effet, ce terrain appartient à un fils de la localité originaire de ces PDI. Le site a été compartimenté avec deux clans, il s'agit des forgerons et des Yarcé et Moosé.

Selon un témoignage d'une femme PDI, les Yarcé et Moosé ne doivent rien partager avec les forgerons, ce qui explique que ces derniers soient retranchés sur la colline et les autres en face de la grande voie. Les conditions de vie sont précaires.

Le logement d'infortune est fait de bâches et d'imperméables offerts par la mairie et de bonnes volontés. La température est très élevée à l'intérieur de ces habitats (39° à l'ombre le jour de notre visite, le mardi 25 février 2020).

Il y a une surpopulation, une tente d'environ 2 mètres carrés peut accueillir plus de 20 personnes, composées uniquement de femmes et d'enfants.

Les hommes dorment à la belle étoile. Il existe des malades mentaux qui coexistent avec les femmes et les enfants.

Il existe une adduction d'eau potable pas au sein du site, mais environ 500 mètres de l'autre côté de la grande voie. Il existe des toilettes séparées hommes et femmes mais très mal entretenues.

Il n'existe pas un dispositif aménagé pour les personnes à mobilité réduite, alors que l'on enregistre cette catégorie de personnes parmi les PDI. Tout le monde est logé à la même enseigne ; les tentes sont standards, de même que les infrastructures sociales aménagées sur ce site.



Ces photos ont été prises sur le site d'accueil le jour de notre visite, en l'occurrence le 20 février. Elles montrent l'intérieur d'une tente, la construction et le verso desdites tentes. Il existe un centre de santé aménagé d'urgence sous une tente. Il n'existe pas de sécurité sur ce site, ni de travailleurs sociaux en permanence. Pour les moulins à grain et les condiments, il faut se rendre à Kaya ville pour s'en procurer.

CHAPITRE IV : ANALYSE ET INTREPRETATION DES RESULTATS

Après la présentation des résultats de l'enquête menée sur le terrain, il nous revient dans ce chapitre d'analyser et d'interpréter les résultats de notre étude. De ce fait, l'analyse et l'interprétation des facteurs qui entravent la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique des PDI et leurs implications constitueraient l'ossature de notre travail dans ce chapitre.

I-Entraves à la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique des PDI

Partant sur la base des résultats de nos enquêtes menées sur le terrain, nous pouvons affirmer que les facteurs législatifs et règlementaires, sociologiques et la méconnaissance ou la mauvaise compréhension du genre demeurent des entraves à sa prise en compte dans la réhabilitation et la réinsertion socioéconomique des PDI.

I-1-Facteurs juridiques

Pour ce qui concerne les facteurs juridiques et règlementaires, il faut noter que la majeure partie des populations interviewées, ont affirmé que ce dispositif présente des lacunes, notamment l'inexistence d'une loi et d'une stratégie en la matière. Effectivement, il n'existe pas, jusqu'à ce jour un cadre normatif de gestion des PDI au Burkina Faso.

Contrairement à la République du Niger qui s'est dotée d'une telle loi depuis le 3 décembre 2018, loi portant protection et assistance des PDI. Cette loi vise à promouvoir et à renforcer les mesures nationales destinées à prévenir, ou atténuer, ou éliminer les causes primaires des déplacements internes, et faire la promotion de solutions durables à l'intérieur comme à l'extérieur du pays). Selon, une personne ressource, « *le statut juridique applicable aux réfugiés est aussi applicable aux PDI* ».

Cependant, les PDI sont à distinguer des réfugiés et par conséquent ne sauraient être soumis à un même régime juridique. Ainsi, le cadre normatif régissant les réfugiés est bien structuré, allant de la convention de Genève du 21 juillet 1951 au niveau internationale, en passant la convention de l'OUA de 1974 au niveau régional et le dispositif au niveau national. En effet, la législation burkinabé en matière de protection des réfugiés selon KABORE (2014 ; page 25) « *est constituée de la loi N°042-2008/AN du 23 octobre 2008 portant statut des réfugiés au Burkina Faso, du décret N° 2011-119/PRES/PM/MAECR du 10 mars 2011 relatif aux modalités d'application de la loi portant statut des réfugiés au Burkina Faso, et du décret N° 2011-118/PRES/PM/MAECR du 10 mars 2011 portant création, composition, attributions et*

fonctionnement de la Commission nationale pour les Réfugiés (CONAREF) « chargée de la détermination du statut de réfugiés reconnus et demandeurs d'asile sur l'ensemble du territoire national » Il y a aussi le Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), créé le 5 mars 1993 par décret n° 93/PRES/069/SAS/F sur les cendres de l'ancienne Commission Nationale de Lutte contre les Effets de la Sécheresse (CNLES) ». Tout ce dispositif assure une protection efficace des réfugiés, tout en omettant la prise en compte du genre. En effet, l'article n°2 de la loi 042-2008/AN du 23 octobre 2008 portant statut des réfugiés au Burkina Faso s'applique « à tout demandeur d'asile et réfugié, sans discrimination, notamment au regard de son genre, de sa religion, de sa race ou de sa nationalité ». KABORE (2014) a bien clarifié le champ d'application de la loi N°042-2008/AN du 23 octobre 2008 portant statut des réfugiés au Burkina Faso, ce qui remet en cause les propos de cette personne ressource qui affirme que cette loi peut s'appliquer aux PDI. Tout compte fait, ces deux cibles doivent en principe bénéficier d'un traitement juridique différencié au regard de leur spécificité, ce qui conforte l'idée de disposer d'une loi qui va régir spécifiquement le statut des PDI, conformément à la convention de Kampala, ratifiée par notre pays en 2011.

Quant à l'inexistence de la stratégie, cela est une réalité. Il n'existe pas encore une stratégie nationale de gestion des PDI au Burkina Faso, contrairement à une personne ressource institutionnelle qui évoque la résolution 1325 qui traite de l'implication des femmes dans la gestion des conflits et la recherche de la paix. Le Burkina Faso est partie à cette résolution. A cet effet, il a été élaboré et adopté un plan d'action national en conseil des ministres le 27 novembre 2019. Ce plan d'action consiste à opérationnaliser ladite résolution de même que ses résolutions sœurs en l'occurrence la 1820 (2008) et la 2242 (2014). Ces résolutions traitent des violences faites aux femmes en cas de conflits armés et recommandent que les femmes soient des passerelles et actrices potentielles pour la recherche de la paix et non seulement des victimes. Selon ONU Femme « la 1325 a préconisé une approche globale. Elle a exhorté les États membres à assurer une plus grande représentation des femmes à la prise de décision dans les institutions et les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux en vue de la prévention, de la gestion et du règlement des différends. Elle a demandé aux parties en conflits de prendre des mesures spéciales pour protéger les femmes et les filles contre les actes de violence pendant les guerres et de leur donner la possibilité de participer aux processus de paix afin de trouver des solutions à long terme. La résolution a exhorté le Secrétaire Général de l'ONU de nommer plus de femmes parmi les représentants et

les envoyés spéciaux chargés de missions de bons offices en son nom et, à cet égard, a demandé aux États Membres de communiquer au Secrétaire Général le nom de candidates pouvant être inscrites sur une liste centralisée régulièrement mise à jour ».

Expliquant toujours les objectifs de cette résolution ONU Femme poursuit en mentionnant que « *Elle a demandé également à tous les intéressés, lors de la négociation et de la mise en œuvre d'accords de paix, d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, en particulier de tenir compte des besoins particuliers des femmes et des filles lors du rapatriement et de la réinstallation et en vue du relèvement, de la réinsertion et de la reconstruction après les conflits. La résolution a fourni un cadre global généralisant une perspective antisexiste dans tous les processus de paix, y compris le maintien de la paix, la consolidation de la paix, la reconstruction après les conflits ainsi que le maintien général de la paix et de la sécurité ».*

Bien vrai, que la résolution 1325 traite des femmes, de la paix et de la sécurité, selon ONU Femme, cité ci-dessus, elle s'intéresse au relèvement et à la reconstruction après conflit, dans ce sens que l'arrêt des hostilités ne garantit pas nécessairement la fin des actes de violence à l'égard des femmes et des filles. Au contraire, on constate que même lorsqu'un conflit a pris fin, les violences sexuelles et sexistes tendent à persister, créant des menaces à long terme pour la sécurité et la santé des femmes, leurs moyens de subsistance et leur capacité à participer à la reconstruction et à la consolidation de la paix.

Au regard de ce qui précède, cette résolution a un cadre global malgré son objectif sur le relèvement et la reconstruction post conflit, elle ne devrait pas s'appliquer aux PDI, car les contextes diffèrent. Néanmoins, elle peut servir de fondement à l'élaboration de la stratégie nationale de protection des PDI.

Quant à, la charte nationale de la solidarité sus évoquée comme une stratégie de protection des PDI. Notre pays a adopté une charte nationale de la solidarité le 16 février 2007. Cependant, elle ne saurait être assimilée à une stratégie nationale de gestion des PDI en ce sens que la solidarité prônée dans cette charte ne concerne pas exclusivement des PDI suite à des attaques EV mais la solidarité dans sa globalité qui peut s'étendre à des personnes

indigentes et vulnérables qui vivent chez elles ou des sinistrés lors des catastrophes naturelles (confère l'article 4 de ladite charte)²⁶.

Les PDI sont un phénomène nouveau et spécifique et nécessite un traitement spécifique. Par contre, nous disposons d'une stratégie nationale genre qui est transversale comme l'a relevé une personne ressource institutionnelle mais il faut l'arrimer à une autre stratégie spécifique, sinon qu'elle n'a pas été élaborée exclusivement pour la gestion des PDI. Tout compte fait, il existe un vide juridique qui demeure une entrave à la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation des PDI.

Après ce premier point, nous analyserons et commenterons les résultats recueillis en lien avec les facteurs sociologiques.

I-2-Facteurs sociologiques

Pour ce qui concerne les facteurs sociologiques, ils demeurent un facteur limitant la prise en compte du genre. En témoigne ce haut responsable du MFSNFAH en ces termes « *dans le cadre de la mise en œuvre du projet de relèvement précoce, on avait prévu que 70% des bénéficiaires seraient des femmes et 30% des hommes. On est parti de l'idée que la femme étant le pilier de la famille et surtout en ces temps de crise, investir dans les femmes allait impacter positivement la communauté et accélérer la résilience, mais on a été confronté à des résistances sur le terrain* ». En effet, cette situation témoigne des rapports inégalitaires du pouvoir. Ledit pouvoir étant détenu par les hommes dans notre société, qui est organisée sur la base du patriarcat qui consacre la suprématie masculine et relaie les femmes en seconde zone et par conséquent subordonnées aux hommes.

Cette organisation sociale sur la base du patriarcat est à l'origine des inégalités et le plus souvent au détriment des femmes.

Malgré leur importance numérique elles sont faiblement représentées au niveau des sphères de décision. Selon KANSIE (2019 : P23), « *A l'image de l'ensemble des sociétés Mossi et*

²⁶ Article 4. Les parties s'engagent à rendre effectifs : 1. le droit des enfants à l'état civil, à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, à la pratique des langues maternelles, aux loisirs et au logement en vue de leur développement harmonieux. A cet effet, elles proscrivent toutes les pires formes de travail et d'exploitation des enfants ; 2. le droit des femmes à la liberté, à la dignité, à l'égalité, à l'équité et à la justice. A cet effet, elles proscrivent toutes formes de violences faites aux femmes, notamment le mariage forcé et/ou précoce, l'excision, le lévirat, la déposssession de la veuve et l'exclusion pour fait d'accusation de sorcellerie ; 3. le droit des parents à l'affection et au soutien moral et matériel de leurs enfants ; 4. le droit de toute personne âgée au respect, à la santé, au logement, aux loisirs et à la protection sociale ; 5. le droit des personnes handicapées à la dignité, à la reconnaissance et à la protection sociale ; 6. le droit des migrants, des étrangers, des personnes déplacées et autres réfugiés à la dignité, au respect et à la considération ; 7. le droit des minorités à la différence, à la dignité et à la justice ; 8. le droit des personnes malades à l'assistance, à la prise en charge, au respect et à la considération ; 9. le droit des personnes victimes de sinistres ou de catastrophes à une compassion et à une assistance appropriée.

particulièrement celle du Sanmatenga, la femme est considérée comme une étrangère. Toute chose, la privant de point de vue lors des assemblées ou décisions importantes à prendre, de droits et d'accessibilité à la terre (sous le couvert de son mari). Notons que seules les vieilles femmes sont consultées et associées aux prises de décisions. De manière générale, le rôle de la femme est circonscrit à la procréation, à l'éducation des enfants, aux travaux champêtres et ménagers ». KANSIE met en relief les inégalités dont sont victimes les femmes dans la société, lesquelles inégalités impactent négativement les rapports entre les sexes.

KY (2019 :18) affirme qu'« *une grande partie du travail accompli par les femmes dans le monde reste encore de nos jours méconnu, sous-estimé et même ignoré dans les comptes nationaux, tout comme dans les statistiques de la main d'œuvre* ». Ces auteurs s'accordent à dénoncer les effets néfastes et collatéraux du patriarcat qui impactent les relations de pouvoir dans la société, et rendent invisible le travail de la femme et hypothèque son accès et son contrôle aux facteurs de production notamment la terre, ce qui compromet la réhabilitation et la réinsertion socioéconomique des PDI.

Parler de genre équivaut à équilibrer ces rapports de pouvoir ou à combler les gaps. En effet, la démarche est louable si nous nous référons aux propos de cette PDI qui soutient que « *si les enfants ont faim, c'est vers nous les mamans qu'ils viennent pleurer et non vers les papas* ». Et cette autre de renchérir que c'est « *aux femmes de trouver les combustibles notamment, le bois de chauffe et préparer pour toute la famille* ». Cela met à nu le rôle primordial joué par la femme dans l'entretien du ménage dans la société burkinabè et surtout la division sexuelle traditionnelle du travail qui consacre une part belle à la femme, alors que cela n'est pas reconnu et valorisé.

D'ailleurs ne parle-t-on pas du triple rôle de la femme ?²⁷ KY (2019 : P112) affirme que « *la participation des femmes à l'activité économique reste encore largement sous-estimé de par le monde, lorsqu'elle n'est pas pour ainsi dire invisible* ». Ne pas reconnaître et valoriser ces tâches revient à perdre une grande partie de la contribution de la femme. Ces propos de KY (2019 : page 121) corroborent cette idée en ces termes « *la sous-estimation du travail des femmes est aussi dû à leur statut d'aide familial, c'est le cas des activités de transformation agricole. Les ménagères qui le pratiquent quotidiennement sont-elles comptées pour actives ?* »

²⁷ Le rôle de production : activités marchande, le rôle de reproduction : production de services et de bien non marchands (maternité, entretien du ménage, soin des enfants,...) et celui communautaire (saluer funérailles, baptêmes), tout ce qui facilite la vie en communauté.

Si elles l'étaient cela augmenterait de plusieurs points le taux d'activité féminin au Burkina Faso ». Donc, le rôle et la place de la femme dans la société méritent d'être reconnus à sa juste valeur. Au regard de ce qui précède, appuyer les femmes ne devrait pas faire des mécontents car c'est toute la famille qui gagne et partant de là, toute la communauté.

En outre, c'est certainement à cause de ces responsabilités qu'assument les femmes au sein des ménages que des PDI de sexe féminin, avaient formulé le besoin d'avoir un accompagnement pour mener des Activités Génératrices de Revenus (AGR) au sein des sites d'accueil afin de se procurer de petits revenus pour subvenir aux besoins de leurs familles contrairement aux PDI hommes qui voulaient repartir chez eux avant d'entreprendre quoi que ce soit. En effet, le secteur informel caractérisé par des emplois précaires, enregistre plus de femmes que d'hommes. Cela s'explique par la pauvreté qui a un visage féminin et les besoins illimités des femmes pour subvenir aux besoins des ménages. Malheureusement selon KY (2019), cela n'est pas pris en compte dans les systèmes statistiques nationaux.

Aussi, il ne faut pas perdre de vue qu'à cause de la crise, le taux des femmes, cheffe de ménages a considérablement augmentée. Que deviendraient ces familles avec une femme à leur tête, si on appuie exclusivement des hommes ? Cependant, il convient en outre de mettre en exergue l'approche employée pour la mise en œuvre de nos actions. De notre expérience, nous osons affirmer que l'approche compte à plus de 70% comme facteur déterminant la réussite d'une action.

Les mesures correctives doivent être bien expliquées à toute la communauté notamment aux hommes et leaders coutumiers afin de susciter leur adhésion même si la cible reste féminine. Malheureusement, cela est parfois escamoté. Il l'est encore plus face à l'urgence, ce qui suscite des résistances et compromet l'atteinte de nos objectifs malgré la volonté de bien faire.

Les éléments recueillis par le biais d'observation directe, démontrent que les populations entretiennent des cloisons et des clivages qui peuvent se révéler dangereuses entre les PDI elles même. Il s'agit de la stigmatisation de certaines communautés. Selon cette femme « *on ne doit pas partager les infrastructures avec les forgerons, voilà pourquoi, eux ils ne sont pas avec nous ici, on ne doit pas être ensemble* ». Dans le même ordre d'idée, ce haut responsable du MFSNFAH soutient que « *certaines communautés sont confinées dans le camp et n'ose pas mettre le nez dehors à moins qu'elles soient accompagnées par les forces de l'ordre, de peur des représailles* ». Ces idées préconçues, qui trouvent leurs sources dans nos cultures et

nos traditions surtout perpétuées par les femmes rendent très difficile cette réhabilitation, ce qui compromet du coup la prise en compte du genre et met à rude épreuve la cohésion sociale. Qu'en est-il de la méconnaissance ou la mauvaise compréhension du genre ?

I-3- Méconnaissance/mauvaise compréhension du genre

Pour le facteur méconnaissance ou la mauvaise compréhension du genre, il faut relever qu'à l'unanimité les personnes ressources institutionnelles ont toutes reconnu que c'est un impératif de prendre en compte le genre, mais que faire ? En guise de réponse à la question, quel contenu donnez-vous au genre, on a eu une panoplie de réponse parfois contradictoire. Seules les personnes ressources du MFSNFAH et des leaders d'OSC ont une définition conforme à celle contenue dans la SNG qui dispose que : *« le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre les hommes et les femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable »*. Cela est dû au fait que c'est le MFSNFAH qui assure le leadership institutionnel du genre au Burkina Faso. Par contre les représentants des autres sectoriels interviewés ont une compréhension du genre qui est assimilé à la femme.

Par contre, cela est bien fondé dans un contexte burkinabè où les écarts pèsent plus du côté des femmes que les hommes. Cependant quant aux partenaires et les défenseurs des droits humains, notamment ce responsable d'ONG et éminent juriste, la compréhension du genre va au-delà de l'ordre social établi dans notre pays, en mettant en avant-garde toutes les discriminations que subissent tous les êtres humains et dont il faut travailler à corriger.

De notre formation de juriste, nous savons que tous les êtres humains naissent libres et égaux, cela est un principe clé de la DUDH du 10 décembre 1948 et repris dans notre loi fondamentale. Cependant, il faut dire que les normes juridiques sont mises en œuvre dans une société avec des valeurs et des normes parfois antérieures au droit positif. Ce dualisme crée parfois des conflits entre les garants et les titulaires des droits.

En récapitulatif, le genre est un construit social qui attribue des rôles et des responsabilités aux hommes et aux femmes. C'est une approche qui est dynamique et varie dans le temps et dans l'espace. Cette méconnaissance /mauvaise compréhension du concept genre demeure un frein à sa prise en compte dans les stratégies de réhabilitation des PDI, car il faut bien connaître son contenu, se l'approprier avant de l'internaliser.

II- Conséquences

Tous ces facteurs engendrent des conséquences sur la réhabilitation des PDI. Conformément aux résultats présentés, nous pouvons affirmer que les facteurs législatifs et règlementaires, les facteurs sociologiques et la méconnaissance /mauvaise compréhension du genre à des implications sur la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion des PDI.

II-1- Facteurs législatifs

Nous faisons nôtre cet adage en droit pénal qui stipule que : « *pas de sanction sans textes et pas de sanctions sans griefs* ». En effet, il faut une base légale à toute action pour qu'elle soit légitime. Cela entraîne une inadéquation du dispositif législatif face à un phénomène nouveau que sont les PDI. C'est dans ce sens que cette personne ressource affirme ceci : « *c'est la loi qui habilite et oriente au mieux nos actions* ». De ce qui précède, nous pouvons déduire qu'on ne devrait pas mener des actions à l'endroit de ces PDI en l'absence d'une base légale. Cela ne légitime pas les actions. Nous référant à la gestion axée sur les résultats et le budget programme, on ne devrait pas allouer des ressources dans le budget de l'Etat pour ces dépenses en l'absence d'une stratégie qui soit rattachée à un programme. Cependant, nous n'occultons pas l'urgence humanitaire qui commande une intervention de la part de l'Etat et de ses partenaires. Donc, ces principes sont foulés au pied dans le but de soulager la souffrance humaine. Aussi, on a comme conséquence néfaste la cacophonie dans la gestion et la coordination. En effet, il existe parfois des incompréhensions entre l'Etat et les PTF. Pour les besoins de cette étude, un PTF nous a renvoyé à l'Etat comme quoi, il soutient que ce sont ses prérogatives, qui de mieux que l'Etat pour nous fournir ces informations que nous souhaitons avoir.

Tout compte fait, l'Etat reste le garant de la sécurité de ses citoyens et par conséquent, il peut se faire accompagner par ses partenaires mais le leadership dans cette coordination lui incombe de plein droit. Tout cela est dû à l'absence de ces textes qui devraient en principe une fois adoptés, taire toutes ses divergences, et rendre plus efficace les différentes interventions et la coordination.

II-2- Conséquences des facteurs sociologiques

Ces facteurs tels qu'expliqués dans la collecte de données ne constituent pas une opportunité à la prise en compte du genre contrairement à l'opinion d'une personne ressource qui pense que les facteurs sociologiques demeurent une opportunité à la prise en compte du genre dans les

stratégies de réhabilitation. En effet, ce que l'on a voulu mettre en exergue ici, ce sont les normes et pratiques culturelles néfastes qui hypothèquent les principes d'égalité et d'équité. Ainsi selon ce haut responsable du MFSNFAH et du représentant des collectivités, cela complique la gestion et compromet l'atteinte des objectifs.

Effectivement, si les communautés, principales bénéficiaires de ces actions au lieu d'adhérer et d'accompagner combattent ou développent des résistances, cela ne pourra pas prospérer, c'est d'office vouer à l'échec. Aussi, beaucoup de VBG ont été mentionnées sur ces sites, ce qui corrobore les propos de ce haut responsable du MFSNFAH qui évoque l'accroissement des VBG. Selon TOURE (2020) « *C'est malheureusement la voie ouverte aux violences de tout genre, viols crapuleux en tête. Les jeunes filles quant à elles sont déscolarisées et exposées au mariage forcé où à la prostitution. Les conséquences également sur le plan sanitaire sont désastreuses : prolifération des infections sexuellement transmissibles, grossesses précoces...* ». Effectivement beaucoup de cas de VBG sont signalées dans les zones à haut défis sécuritaires. Nonobstant, le fait que nous ne disposons pas de statistiques fiables, l'entretien avec des cibles directes l'ont révélé. Les éléments d'observation corroborent cela notamment la promiscuité, l'étroitesse des habitats et des infrastructures. ce qui complique d'avantage la réhabilitation des PDI.

Comme autre conséquences, des facteurs sociologiques, c'est le non contrôle des femmes à la terre et l'accès restreint des ressources naturelles et productives. Cela révèle une certaine appréhension des hommes vis-à-vis de l'émancipation économique des femmes. OCDE (2018 : page 86) affirme « *Celle-ci semble être synonyme de perte de pouvoir comme si l'empowerment des femmes entraînait le disempowerment des hommes. L'indépendance est souvent considérée comme une prise de pouvoir remettant en cause l'équilibre au sein des couples* ».

Poursuivant son argumentaire, elle mentionne à la page 85 que « *les normes discriminatoires qui contraignent les droits des femmes à posséder, contrôler, utiliser la terre, bien fonciers et non fonciers. La loi prévoit l'égalité des droits concernant la propriété. Cependant, le droit coutumier interdit souvent aux femmes d'être propriétaires de biens, notamment fonciers. En milieu rural, les terres appartenant à une femme deviennent la propriété de la famille de son mari après le mariage (HENRY, TOE ET OUEDRAOGO, 2016). En outre, les modalités d'attribution des parcelles favorisent nettement les hommes comme chef d'exploitation. La femme, considérée comme étrangère, ne peut espérer être*

propriétaire de la terre même quand elle se retrouve chef de ménage.. De même, si les jeunes hommes mariés reçoivent des lopins de terre, tel n'est pas le cas pour leur épouse (HENRY, TOE ET OUEDRAOGO, 2016 ».

Cela demeure un paradoxe. Toujours selon la source sus citée « *la force de travail agricole est majoritairement féminine mais seulement six femmes sur dix sont propriétaires de parcelles agricoles contre près de neuf hommes sur dix. En outre, seules 14 % des femmes ont la possibilité de les vendre et 20 % de les utiliser comme garantie pour l'obtention d'un prêt* ». Cela démontre l'inégal accès des femmes aux facteurs de production, résultante des normes sociales discriminatoires, dont sont le plus souvent les femmes.

Pour la stigmatisation des communautés et des ethnies, cela crée des sentiments de révolte et des proies faciles à l'hydre terroristes.

En définitive, les conséquences des facteurs sociologiques, demeurent une entrave à la jouissance effective des droits humains fondamentaux des femmes, ce qui rend difficile la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique des PDI dans la région du Centre Nord.

II-3- Méconnaissance ou la mauvaise compréhension du genre

A l'unanimité les personnes ressources ont reconnu que la méconnaissance ou la mauvaise compréhension de l'approche genre réduirait l'efficacité des stratégies de réhabilitation et de réinsertion des PDI. Effectivement, la prise en compte systématique de la dimension genre est une question de développement. En effet, tout le monde n'étant pas logé à la même enseigne, il existe des besoins spécifiques à prendre en compte.

La conséquence primordiale, c'est la non satisfaction des besoins des différentes catégories sociales, cibles de ces stratégies, en l'occurrence les personnes handicapées dont aucun dispositif spécifique n'est prévu dans le but de faciliter leur intégration sur le site. En effet, il n'y a pas de rampe d'accès ni à l'entrée du site, ni au niveau des toilettes. Le forage se trouvant de l'autre côté de la grande voie, rien n'est prévu pour cette catégorie de personnes afin de pouvoir traverser facilement pour s'approvisionner en eau potable. Cette non satisfaction des besoins en plus de compromettre l'atteinte de nos objectifs recherchés pourraient entraîner des effets néfastes sur la vie des cibles notamment les suicides en témoigne les propos recueillis auprès de cette personne ressource qui affirme avec conviction que « *les effets collatéraux des stratégies genre aveugles sont les suicides des PDI* ». Cela est déjà une réalité sur le terrain en ce sens que des cas de suicide ont été rapportés lors du

dialogue direct entre le chef de l'Etat et les femmes en marge de la commémoration de la Journée Internationale de la Femme, couplé au 6eme forum, le 8 mars 2020.

En outre, l'emplacement géographique du site pose problème. Il faut rappeler que ce dernier est situé, en face d'une grande voie très fréquentée alors qu'il regorge beaucoup d'enfants en bas âge, il y a des risques énormes à l'endroit d'une part pour ces enfants et d'autre part pour les personnes handicapées vivant sur ce site, comme mentionné plus haut. .

Aussi la promiscuité des hommes et des femmes, des malades mentaux crée des sentiments d'insécurité à l'endroit des femmes et des enfants. Les matériaux utilisés pour la construction des tentes selon cette PDI, « *nous sommes tous des musulmans et nous observons le jeûne. Face à cette précarité, on ne sait pas trop comment s'y prendre. Il fait très chaud à l'intérieur des tentes* ». L'absence ou l'éloignement des infrastructures crée des sentiments d'insécurité pour les femmes car ce sont elles qui doivent se déplacer pour moudre le mil, ravitailler la famille en eau et chercher le bois de chauffe, qui les expose aux VBG et contribue à accroître la pénibilité des travaux ménagers et rend les femmes encore plus pauvres en termes de budget temps. Cela demeure un gros handicap à leur réhabilitation.

L'absence de statistiques désagrégées hommes femmes, enfants, personnes handicapées etc sur le site nous conforte dans notre position selon laquelle, la non prise en compte du genre hypothéquerait l'efficacité des stratégies de réhabilitation et de réinsertion socio-économique des PDI. En effet, ces statistiques aussi appelées « *évidences* » est un outil d'aide à la planification. Ces données permettent d'évaluer un besoin réel des populations afin d'apporter des stratégies idoines et en adéquation avec les besoins respectifs des différentes cibles.

Exemple d'un plan d'une stratégie sensible au genre :

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Partie I : Analyse diagnostique participatif

Analyse du contexte politique, économique et socioculturel sous l'angle du genre

Cadre organisationnel et institutionnel

Cadre juridique

Analyse des ressources

Synthèse des forces et des faiblesses

Synthèse des opportunités et des menaces

Défis à relever

Partie II : Eléments de la stratégie

Les fondements

La vision

Les principes directeurs

Les orientations stratégiques

Partie III : dispositions de mise en œuvre et de suivi-évaluation sensible au genre

Partie IV. L'analyse et la gestion des risques

Annexes

Annexe 1 : Cadre logique sensible au genre

III- Suggestions/recommandations

Entre exaspération et désespoir, les acteurs formulent des recommandations.

III-1- A l'endroit de l'Etat

- promouvoir la synergie d'action à travers l'implication des leaders coutumiers et religieux dans la lutte contre l'EV ;
- combler le vide juridique et pallier à l'absence de la stratégie ;
- capitaliser et diffuser les bonnes pratiques ;
- mieux coordonner les interventions entre les acteurs ;
- tenir compte de la problématique des PDI dans le nouveau référentiel qui va remplacer le PNDES et les politiques sectorielles qui en découlent ;
- mieux protéger les PDI.

III- 2- A l'endroit des communautés

- mener un plaidoyer auprès des acteurs politiques pour le retour des PDI dans leur localité d'origine ;
- renforcer la cohésion sociale afin d'éviter et prévenir les conflits.

III- 3- A l'endroit des PDI

- rechercher promouvoir une bonne harmonie avec la population des zones d'accueil ;
- éviter les discours belliqueux et les sentiments de vengeance.

IV- Suggestions de l'étude

Après les suggestions des différents acteurs, il nous revient d'apporter nos propres suggestions qui vont contribuer à assurer une meilleure prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique des PDI.

D'abord, il revient aux autorités compétentes de promouvoir le mainstreaming du genre à travers son intégration transversale dans tous les documents programmatiques conformément à l'effet attendu 2.4.2 du PNDES qui dispose que « *les inégalités sociales sont réduites et la femme est promue comme un acteur dynamique du développement* ». Cela passe nécessairement par une campagne de renforcement des capacités.

Ensuite, le législateur doit voter une loi qui va protéger les PDI et veiller à ce que le genre soit bien pris en compte. Cette loi doit être assortie d'une stratégie sensible au genre. Aussi il faut penser à élaborer une grille d'intégration du genre dans les réponses humanitaires.

Enfin, veiller à une mise en œuvre effective des textes qui seront adoptés. Rien ne sert d'élaborer des textes et ne pas travailler à leur applicabilité effective.

CONCLUSION

Au terme de notre étude, nous pouvons affirmer que la non prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique des PDI va réduire leur efficacité sur le terrain.

De ce fait nous avons posé la question de recherche suivante : quels sont les facteurs et leurs implications de la non prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion des PDI au Burkina Faso ?

Pour répondre à cette question nous avons formulé une hypothèse de recherche qui est la suivante : la non prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socio-économique des PDI limitent leur efficacité sur le terrain.

Cette étude a été menée en vue de poser une analyse sur les facteurs qui limitent la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique des PDI. Pour ce faire nous avons utilisé trois (3) techniques pour la collecte de l'information : la recherche documentaire, l'observation directe et les entretiens semi directifs. *De ce fait, nous nous sommes entretenus avec des PDI, des famille hôtes et des personnes ressources pour mieux cerner ces questions de prise en compte du genre dans la réhabilitation des PDI au Burkina Faso et plus précisément dans la région du Centre-Nord.* Cela nous a permis de confronter les résultats de l'enquête de terrain avec nos hypothèses formulées de façon théorique.

L'étude nous a permis de connaître les différents facteurs qui entravent la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socioéconomiques des PDI. Ainsi nous sommes parvenus à la conclusion que les facteurs législatifs et réglementaires, sociologiques et la méconnaissance ou la mauvaise compréhension du genre limitaient sa prise en compte dans les stratégies de réhabilitation des PDI laquelle situation limitait l'efficacité de ces stratégies. De ce fait des solutions ont été proposées dans le but d'assurer une meilleure prise en compte du genre dans les stratégies de développement.

Ainsi pour ce qui est de la vérification des hypothèses, nous pouvons mentionner que la première hypothèse secondaire en l'occurrence les facteurs qui entravent la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation, est vérifiée car nous avons pu identifier des facteurs législatifs et règlementaires, sociologiques et la méconnaissance ou la mauvaise

compréhension du genre qui demeure des limites à la prise en compte du genre dans les stratégies.

Pour ce qui concerne la deuxième hypothèse secondaire qui traite des implications de ces facteurs, les investigations du terrain ont démontré que cela constituait une entrave à l'efficacité de ces stratégies sur le terrain et allait compromettre l'atteinte des objectifs desdites stratégies.

Quant à la troisième hypothèse, l'analyse des résultats du terrain a proposé des pistes de solutions qui vont sans nul doute améliorer la prise en compte du genre dans les stratégies.

Ces solutions sont beaucoup focalisées sur l'adoption d'une loi de protection des PDI mais aussi une bonne appropriation du concept genre puisse que l'on ne peut pas s'approprier de quelque chose que l'on ignore, il faut d'abord connaître les tenants et les aboutissants de ce concept avant son appropriation. La confirmation de nos hypothèses secondaires répond adéquatement à notre hypothèse principale.

A la suite des résultats obtenus, nous avons formulé des recommandations à l'endroit des décideurs politiques pour une intégration systématique de l'approche genre dans les questions de développement, ce qui passe nécessairement par une bonne appropriation de ce concept.

Cette étude s'étant limitée à la prise en compte du genre dans la réhabilitation des PDI d'autres sans doute investigueront sur ce phénomène nouveau et préoccupant afin que l'on puisse assurer une prise en charge adéquate à ces PDI qui doivent en principe jouir convenablement de leurs droits humains fondamentaux à l'instar de tous les citoyens.

BIBLIOGRAPHIE

I-INSTRUMENTS INTERNATIONAUX RATIFIES PAR LE BURKINA FASO ONU (1945). CHARTE DES NATIONS UNIES DU 26 JUIN

- 1- Acte constitutif de l'UNESCO de 1945
- 2- La convention de Genève de 1951 portant statut des réfugiés
- 3- La convention de l'OUA régissant des problèmes propres des réfugiés de 1974
- 4- Les résolutions 1325, 1820 et la 2242
- 5- ONU (1948). *La déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 (DUDH)*
- 6- ONU (1974). *La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)*
- 7- ONU (1995). *Déclaration et le programme d'action de Beijing*
- 8- PNUD (2015). *Objectifs du développement Durable (ODD)*
- 9- Révolution Française (1789). *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789*
- 10- UA (2006). *L'Union Africaine et le genre : un grand pas en avant. Déclaration solennelle sur l'égalité du genre en Afrique, 3pages*
- 11- UA (2009). *Convention de l'union africaine sur la Protection et l'assistance aux personnes Déplacées en Afrique (Convention de Kampala adoptée en octobre 2009*

II. INSTRUMENTS JURIDIQUES NATIONAUX

- 12- PCO (1991). *La constitution du 11 juin 1991.*
- 13- AN (2009). *La loi n°042-2008/2009/AN du 23 octobre 2008 portant statut des réfugiés au Burkina Faso ;*
- 14- Décret 2011-119/PRES/PM/MAECR du 10 mars 2011 portant modalités d'application de la loi portant statut des réfugiés ;
- 15- Décret 2011-118 PRES/PM/MAECR du 10 mars portant création, composition, attributions et fonctionnement du CONAREF
- 16- AN (2008). *Loi/ portant protection et assistance des PDI du 6 décembre 2018 au Niger*

III. INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

- 17- MENAPLN (2003) Politique sectorielle de l'éducation du BF 2014-2023 ,108p
- 18- MENEFID (2016). *Le plan national de développement économique et (PNDES)*.
87Pages
- 19- MFSNFAH (2017) Plan d'action opérationnel 2017-2019 de la politique nationale genre
- 20- MFSNFAH (2019) *Stratégie nationale genre 70 pages*.

IV. OUVRAGES GENERAUX

- BONZON M et AL (2000). *Rapports de genre et question de population : France ; INED*.
254 pages
- 21- DE BEAUVOIR S (1949). *Le deuxième sexe : T1* Gallimard, Paris, 510 pages.
- 22- DESCARTES (1637) *Discours de la méthode* 80 pages PDF
- 23- KANT (1781) *Critique de la raison pure* : PUF 586 pages
- 24- KY (2019) *Le travail non rémunéré, enjeux pour le développement* Harmattan Paris
265 pages
- 25- *Le Glossaire 100 mots pour l'égalité de l'Union Européenne*
- 26- *Le Larousse de Poche* (2019)
- 27- *Le Lexique des Termes Juridiques* (1988)
- 28- PNUD (2019) « femmes invisibles »
- 29- SCOTT J (1988). *Genre : une catégorie historique in cahiers du GRIEF n°37* : Paris.
Page 125-153
- 30- SENAC-SLAWINSKI R et DAUPHIN S (2006). *Genre et action publique en Europe* : n°20, automne Paris ; Harmattan, 164 Pages

V. RAPPORTS DE SEMINAIRES ET ARTICLES

- 28. Bureau régional pour l'Afrique du PNUD (2017) « sur les chemins de l'extrémisme violent en Afrique » 128 pages
- 29. Centre de recherche et d'études sur les droits fondamentaux (2017) « Revue des droits de l'Homme n°12 »
- 30. Ici.radio-canada.ca (2019) « article Etat islamique, le règne de la terreur »
- 31. SP/CONASUR (2020) Rapport sur la situation des PDI,

32. Zeiger, S. and Aly, A. (2015). "Countering violent extremism: developing an evidence-base for policy and practice" Curtin University, Hedayah.
33. ONU (2005) « Dans une liberté plus grande », Rapport du SG p. 67.
34. UE (2002) « Décision cadre sur la lutte contre le terrorisme »
35. Stephen Buchanan-Clarke et Rorisang Lekalake (2016) « In "Extrémisme violent en Afrique Perceptions des citoyens du Sahel, du Lac Tchad, de la Corne »
36. Afro baromètre" | Juin 2016 n°32
37. ICG Intégral, Crisis group, rapport Afrique n°254 du 17 octobre 2017 33 pages
38. ONU Femme (2018) *Penser le genre dans les réponses à l'extrémisme violent, enjeux conceptuel, état des lieux et pistes d'action* 78 pages
39. TOURE (2020) *la lutte contre l'extrémisme violent, de la nécessité de prendre en compte le genre*
40. OCDE (2018) *Etude SIGI Burkina Faso*, _135 pages

VI. MEMOIRES

41. KONKOBO Judith (2019) Fonctionnement des maisons de la femme dans la province du Kadiogo : quelles stratégies pour leur dynamisation ? 82 pages
42. KABORE Assétou (2010) **analyse des obstacles** à l'application de la loi n°010 2009/an du 16 avril 2009 portant fixation des quotas aux élections municipales et législatives au Burkina Faso 89 pages
43. Koba Georges (2019) Genre et adaptation aux changements climatiques dans la commune de Ouargaye, région du Centre Est du Burkina Faso 91 pages
44. KANZIE Sami Albert (2019) genre, éducation et formation professionnelle, cas du code de conduite genre du projet « développer les capacités des jeunes de plan international Burkina Faso Sanmentenga (Centre Nord)
45. KABRE Salif(2019) obstacles à la participation des mères d'enfants de 3-36 mois aux missions terrain de l'administration publique burkinabè : cas de la commune de Ouagadougou ».104 pages

46. KABORE Judicaël (2014) les aspects socio juridiques de la prise en charge des réfugiés : cas des réfugiés maliens.

VIII. SITES INTERNET

7. [www. le Faso. net](http://www.leFaso.net)

8. [https://www. wakatsera.com](https://www.wakatsera.com)

9. <http://www.memoireonline.com> consulté le 07 mars 2020 à 5h 00

1. http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PBAAA929.pdf ; consulté le 10 février à 00h

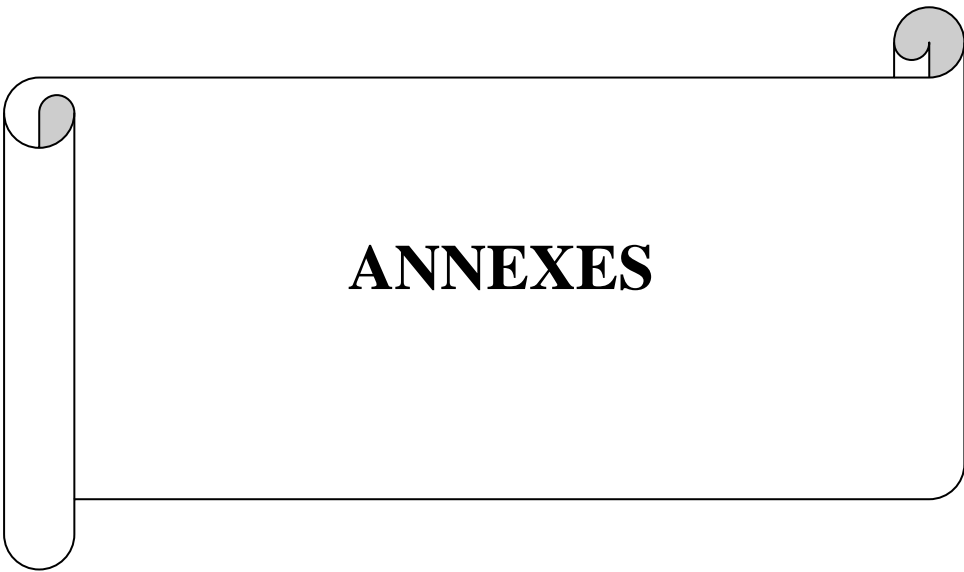
2. [https : www.news.un.org](https://www.news.un.org) consulté le 12 janvier 2020 à 4h00

3. <https://www.un.org/africareneval/derniere-heure> consulté le 9 janvier 2020 à 12h 19

4. [www.information-sur-le burkina-faso.com](http://www.information-sur-le-burkina-faso.com) consulté le 12 février 2020 à 4h30:

5. www.livingsafetogether.gov.au<https://afrique.latribune.fr/politique/2018-02-07> , consulté le 08-02-2020 à 13h15

6. www.unep.org consulté le 2 février 2020 à 3h



Annexe 1 : Guide n°1 : guide d’entretien adressé aux personnes ressources concernés par l’étude

Je suis Assétou KABORE, étudiante en Master II en GPD à l’IPD/AOS. Dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de fin de cycle, nous avons choisi de nourrir la réflexion autour du thème suivant : « analyse de la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socio-économique des PDI au Burkina Faso : cas de la région du Centre Nord ».

A cet effet, nous souhaitons nous entretenir avec vous. Nous vous rassurons que les informations obtenues ne seront exploitées que pour la rédaction de ce mémoire. Merci pour votre franche collaboration

Fiche numéro : Date d’entretien :/...../2020 structure :

I. Identification

1. Nom Prénom TEL
2. âge : 20-30 ans /30-40ans/40-50ans/ 50ans et plus
3. Sexe
4. Niveau d’étude : primaire/ secondaire/supérieur
5. Profession /
6. Fonction :
- 7- attributions/domaines d’intervention/zone d’intervention

II. FACTEURS QUI ENTRAVENT LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES STRATEGIES DE REHABILITATION ET DE REINSERTION SOCIOECONOMIQUE DES PDI

- Facteurs législatifs
8. Textes juridiques en matière de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique des PDI au Burkina Faso 8-Prise en compte du genre dans ces textes ;
 - Facteurs d’ordre sociologique :
 9. accompagnement à la réhabilitation et à la réinsertion socioéconomique
 - actions posées à l’endroit des PDI ;
 - prise en compte de la spécificité H/F
 - prise en compte de ces actions dans les documents programmatiques
 10. Influences des pesanteurs socioculturelles sur la réhabilitation et la réinsertion des PDI ;
 11. Prise en compte du genre dans les besoins et services proposés aux PDI en termes de réhabilitation et de réinsertion socio-économique

➤ Facteurs méconnaissance ou mauvaise compréhension du genre

12. Contenu du concept genre

13. Capacité des acteurs à prendre en compte le genre dans la réhabilitation des PDI

III. LES CONSEQUENCES

14. facteurs législatifs

15. Facteurs sociologiques

16. Méconnaissance ou mauvaise compréhension du genre

IV- PISTES DE SOLUTIONS

17. Opinion sur un éventuel projet de textes arrimant le genre et la réhabilitation des PDI

V. SUGGESTIONS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES STRATEGIES DE REHABILITATION ET DE REINSERTION SOCIOECONOMIQUE DES PDI

Annexe 2 : Guide n°2 : guide d'entretien adressé aux familles hôtes, cibles indirectes de notre étude.

Je suis Assétou KABORE, étudiante en Master II en GPD à l'IPD/AOS. Dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de fin de cycle, nous avons choisi de nourrir la réflexion autour du thème suivant : «». A cet effet, nous souhaitons nous entretenir avec vous. Nous vous rassurons que les informations obtenues ne seront exploitées que pour la rédaction de ce mémoire. Merci pour votre franche collaboration

Fiche numéro :..... Date d'entretien :...../...../2020 localité :.....

I. Identification

1. Nom Prénom TEL
- 2-âge : 20-30 ans /30-40ans/40-50ans/ 50ans et plus
3. Sexe
4. Niveau d'étude : analphabète/primaire/ secondaire/supérieur
5. occupation /
6. Nombre de PDI accueillies

II- PERCEPTIONS SUR LES BESOINS DE REHABILITATION DES PDIPDI

III- PISTES DE SOLUTIONS

IV. SUGGESTIONS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PROGRAMMES DE RELEVEMENT

Annexe 3 : Guide n°3 : guide d'entretien adressé aux PDI, cible directe de notre étude.

Je suis Assétou KABORE, étudiante en Master II en GPD à l'IPD/AOS. Dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de fin de cycle, nous avons choisi de nourrir la réflexion autour du thème suivant: «analyse de la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socio-économique des PDI au Burkina Faso : cas de la région du centre nord ». A cet effet, nous souhaitons nous entretenir avec vous. Nous vous rassurons que les informations obtenues ne seront exploitées que pour la rédaction de ce mémoire. Merci pour votre franche collaboration

Fiche numéro :..... Date d'entretien :...../...../2020 localité :.....

I. Identification

- 1.Nom Prénom TEL
- 2-âge : 20-30 ans /30-40ans/40-50ans/ 50ans et plus
3. Sexe
4. Niveau d'étude : analphabète/primaire/ secondaire/supérieur
5. occupation /
6. temps déjà passé dans le camp d'accueil

II- Besoins en termes de réhabilitation et réinsertion socioéconomique

III- PISTES DE SOLUTIONS

IV. SUGGESTIONS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PROGRAMMES DE RELEVEMENT

Annexe 4: GRILLE D'OBSERVATION

- Promiscuité hommes, femmes et enfants
- Infrastructures
- Organisation sociale

Annexe 5: Photos prises sur le site des PDI à Kaya





